



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget principal & Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

Table des matières

Introduction	3
1. Les recettes de fonctionnement	4
1.1 Les recettes fiscales	5
1.2 Les subventions et participations reçues	14
1.3 Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public.....	15
2. Les dépenses de fonctionnement.....	19
2.1 Les charges à caractère général.....	20
2.2 La masse salariale	23
2.3 Les participations versées	24
2.4 Les autres dépenses de fonctionnement	26
3. Les recettes d'investissement	28
3.1 L'autofinancement	28
3.2 Les subventions d'investissement reçues	28
3.3 Les autres recettes d'investissement	31
4. Les dépenses d'investissement.....	32
4.1 Les dépenses d'équipement	32
4.2 Les remboursements d'emprunts	40
4.3 Les autres dépenses d'investissement.....	41
5. La situation des encours au 31 décembre 2021	42
Annexes	47

Introduction

Le Compte administratif 2021 est la dernière étape d'un cycle budgétaire entamé avec le débat d'orientations budgétaires et l'adoption du budget primitif. Ce document dresse de manière synthétique l'état de l'exécution budgétaire de la Métropole Nice Côte d'Azur entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Au cours de cette année, la Métropole aura, une nouvelle fois, fait preuve de résilience face aux différentes crises qui ont frappé son territoire. La crise sanitaire et la tempête Alex ont ainsi conduit à l'engagement de plus de 110 millions d'euros de dépenses exceptionnelles en 2021 et engendré, cette année encore, 15,7 millions d'euros de pertes de recettes. Pour y faire face, la Métropole aura su mobiliser de nombreux fonds d'aides en obtenant plus de 48,5 millions d'euros de la part de l'Etat, de la Région ou encore de l'Union européenne, soit un coût net des crises ramené à 77 millions d'euros pour la seule année 2021.

Résolument tournée vers la relance, la Métropole aura, malgré ces contraintes, poursuivi son soutien aux communes et au secteur économique de son territoire.

Au terme de l'année 2021, ce sont plus de 384 millions d'euros qui auront ainsi été investis soit une hausse de 40 % par rapport à 2020 afin de permettre :

- L'accélération de l'effort consacré à la transition écologique par le démarrage du projet d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Gambetta-Centre-ville à Nice, le déploiement du Plan vélo, les études pré-opérationnelles des lignes 4 et 5 du tramway ou encore le démarrage des travaux du Centre de valorisation énergétique de l'Ariane ;
- Le démarrage du Plan pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICEE) en faveur des communes pour la période 2021-2026 en matière de voirie et d'espaces publics ;
- La poursuite des actions au titre de la solidarité et la cohésion, notamment des travaux de désenclavement des communes sinistrées par la tempête Alex de reconstruction d'infrastructures routières, d'ouvrages d'art et de réseaux d'eaux pluviales ;
- La poursuite de l'effort en matière de politique de la ville et du logement, avec la hausse des crédits alloués aux bailleurs sociaux ;
- L'année 2021 aura enfin été marquée par le démarrage opérationnel de la phase 1 de la sortie ouest de la voie Mathis consistant à réaliser une voie nouvelle entre l'amorce de la sortie actuelle Grinda et la route de Grenoble.

Ces projets auront été financés grâce aux très importantes subventions obtenues par la Métropole pour la réalisation de ces équipements. En 2021, celles-ci ont atteint 104,7 millions d'euros contre 66 millions d'euros en 2020 et 79 millions en 2019 et 2018.

Couplée à l'autofinancement métropolitain, cette bonne gestion aura permis de faire diminuer l'encours de dette de la Métropole de plus de 110 millions d'euros par rapport à 2020 tout en maintenant une politique tarifaire stable et des taux de fiscalité inchangés.

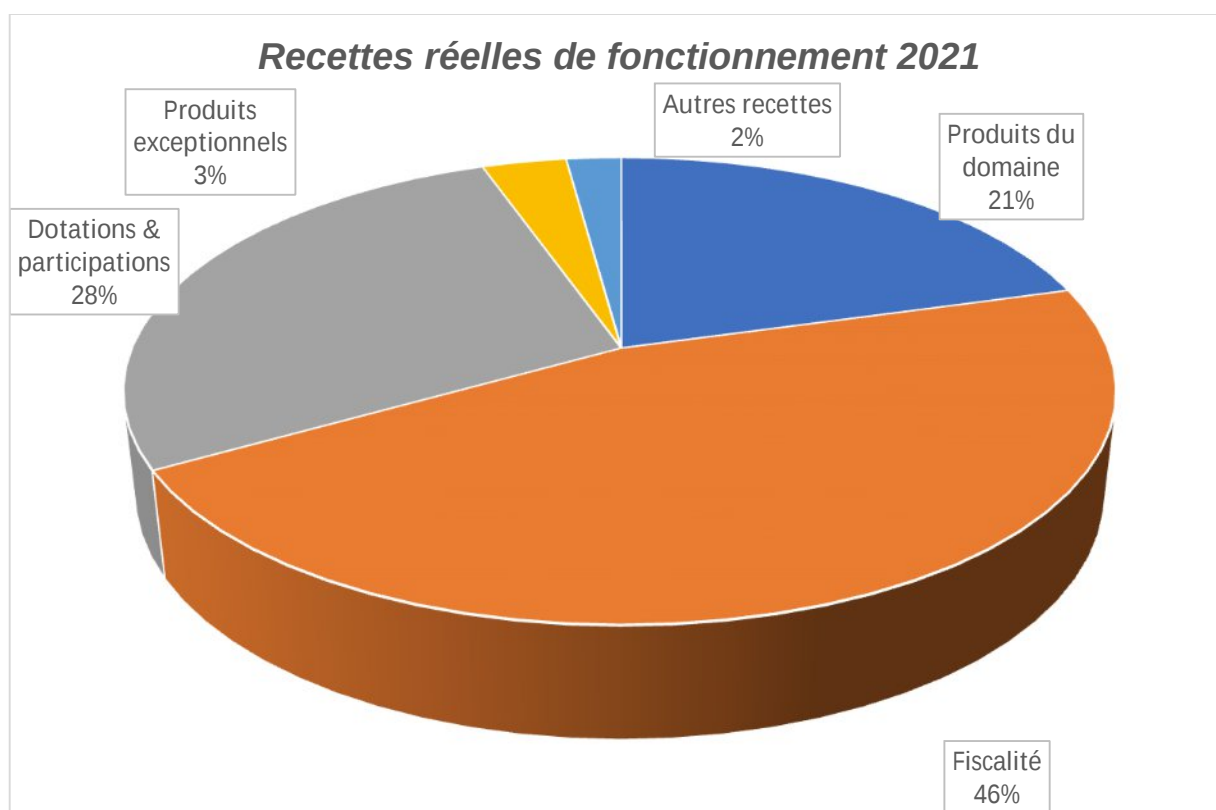
Pour les contribuables, la fiscalité métropolitaine dont ils auront dû s'acquitter aura diminué au cours des dernières années grâce à deux mesures gouvernementales :

- La suppression de la taxe d'habitation et de sa part métropolitaine qui aura permis, au total, de rendre plus de 130 millions d'euros par an de pouvoir d'achat aux habitants de la Métropole,
- La baisse des impôts de production à hauteur de 8,3 millions d'euros par an en faveur des entreprises de notre territoire.

FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, totalisent plus d'un milliard d'euros sur l'exercice 2021¹. Comme en 2020, la majeure partie provient de la fiscalité qui représente près de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la Métropole. Les dotations et participations, en légère augmentation par rapport à 2020, constituent le deuxième poste en représentant environ un tiers des ressources :



¹ Pour simplifier la lecture du rapport du Compte administratif 2020, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. Les flux inter-budgets sont présentés de manière détaillée dans l'année n° 3 en fin de rapport.

1.1 Les recettes fiscales

La Métropole ayant maintenu l'ensemble de ses taux, les recettes fiscales évoluent cette année en fonction de :

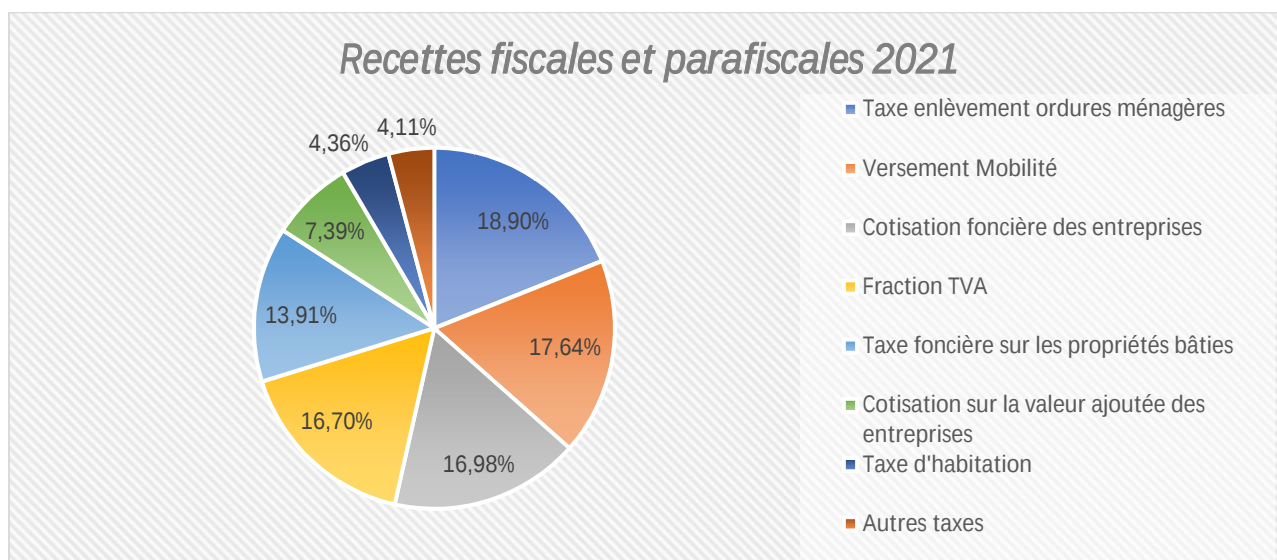
- La revalorisation annuelle des bases en fonction de l'inflation,
- L'évolution du nombre de contribuables ou de leur situation fiscale,
- Les nombreuses baisses de fiscalités décidées par le Gouvernement : suppression de la taxe d'habitation (130 millions d'euros par an de pouvoir d'achat pour les métropolitains) et réforme des impôts de production (8,3 millions d'euros par an pour notre territoire).

En 2021, la Métropole a perçu 485 millions d'euros de recettes fiscales ou assimilées. L'intégralité ne lui bénéficie pas car celle-ci doit s'acquitter :

- du reversement de 25,9 millions d'euros de recettes au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Issu de la réforme de la taxe professionnelle, ce fonds vise à en neutraliser les effets sur l'équilibre budgétaire des collectivités et conduit la Métropole à reverser une partie de sa fiscalité professionnelle à d'autres territoires.
- du versement de 3,3 millions d'euros au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) qui a vocation à mieux redistribuer la richesse fiscale entre les collectivités,
- du reversement de la taxe de séjour au profit de l'Office de tourisme métropolitain, pour un montant de 6,9 millions d'euros.

Après déduction de ces trois montants, seuls 449,22 millions d'euros sont réellement des ressources à la disposition de la Métropole.

Dans le détail, ces recettes fiscales et parafiscales 2021 se répartissent comme suit :

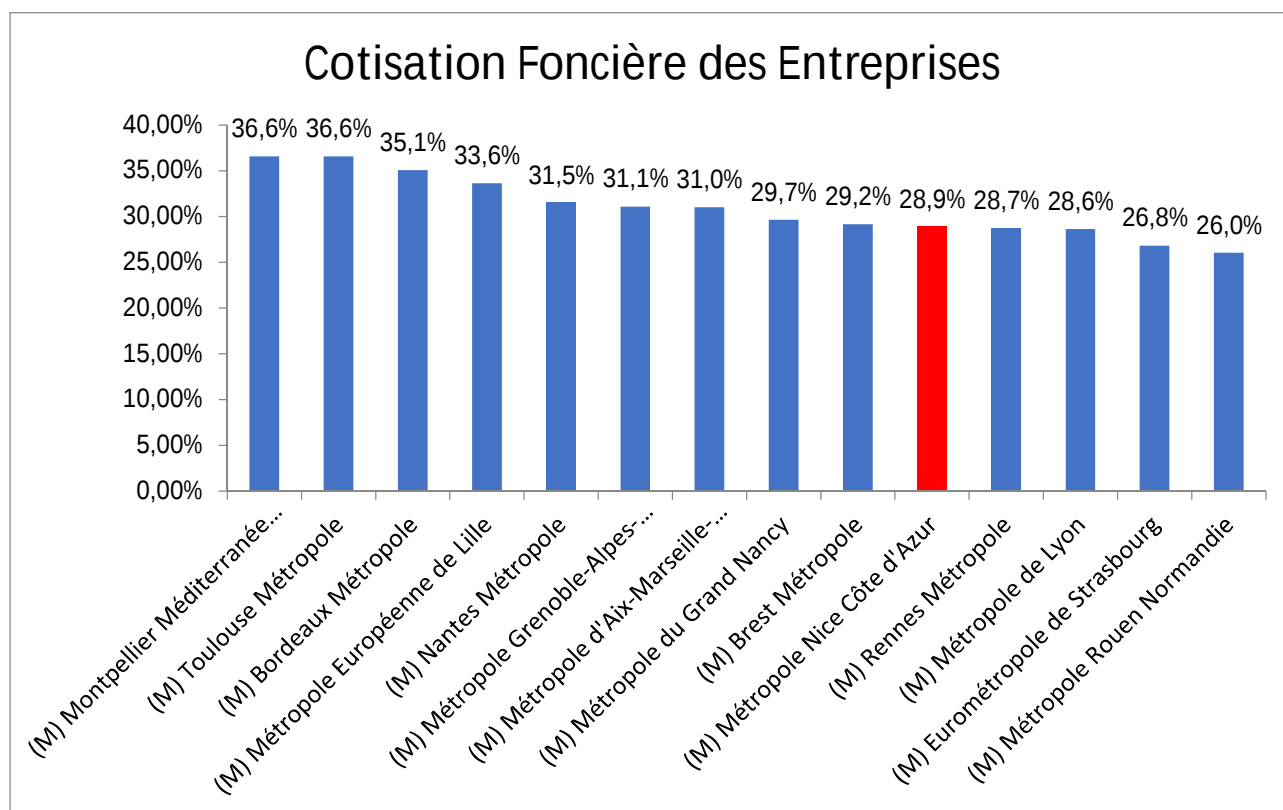


1.1.1. Une fiscalité économique marquée par la crise sanitaire et la baisse des impôts de production.

La fiscalité économique, d'un montant de 129 millions d'euros se répartit, par imposition, de la manière suivante :

Libellé	Réalisé 2021 (en euros)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	82 943 218
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	34 585 613
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	7 272 677
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	4 239 841
Total fiscalité économique	129 041 349

La Métropole dispose d'un pouvoir de taux uniquement sur la Cotisation Foncière des Entreprises, les autres impositions sont fixées nationalement. Concernant cette imposition, son taux figure parmi les plus bas des grandes métropoles françaises :



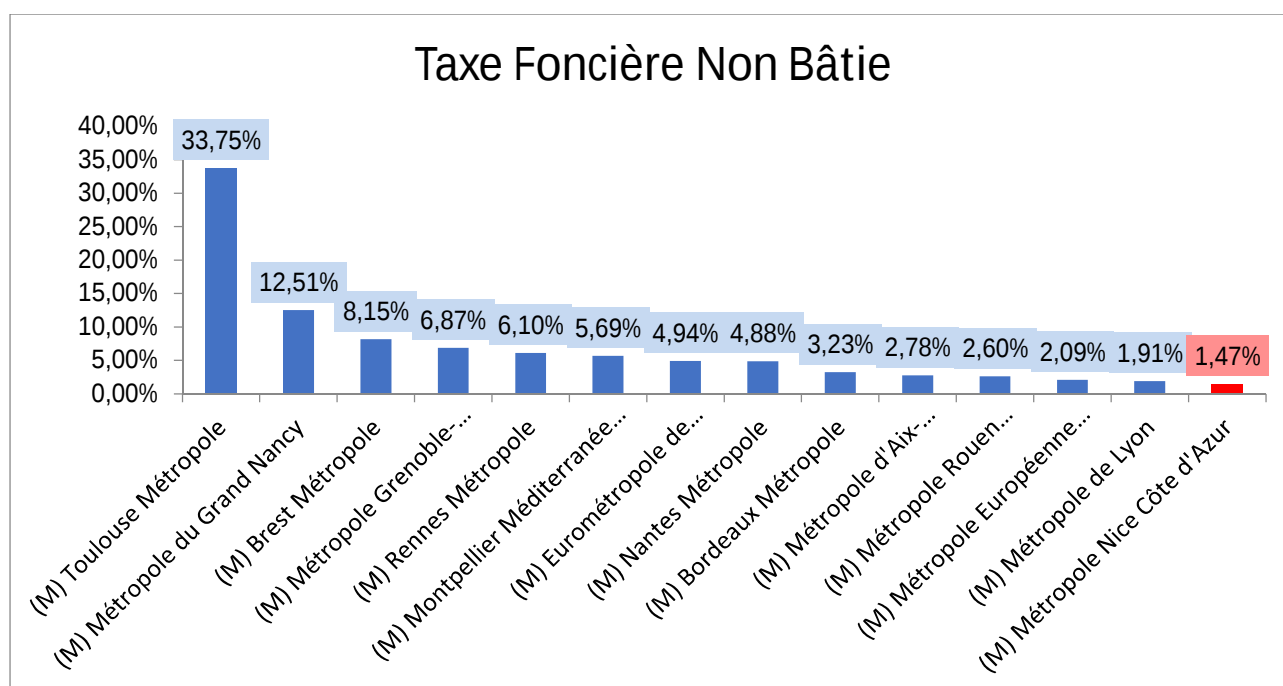
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises. Son taux de 28,88 % est inchangé depuis la mise en place de cet impôt en 2010. Son produit s'élève à 82,9 millions d'euros en 2021, contre 82,5 millions d'euros en 2020, soit une très faible progression de 0,5 %.

Hors rôles supplémentaires, la cotisation foncière des entreprises enregistre même une baisse d'environ 1 % par rapport à 2020. Cette baisse est due principalement à l'abattement sur les bases d'imposition accordé aux établissements industriels dans le cadre de la diminution des impôts de production décidée par le Gouvernement, compensée par le versement à la Métropole d'une allocation de 7,2 millions d'euros.

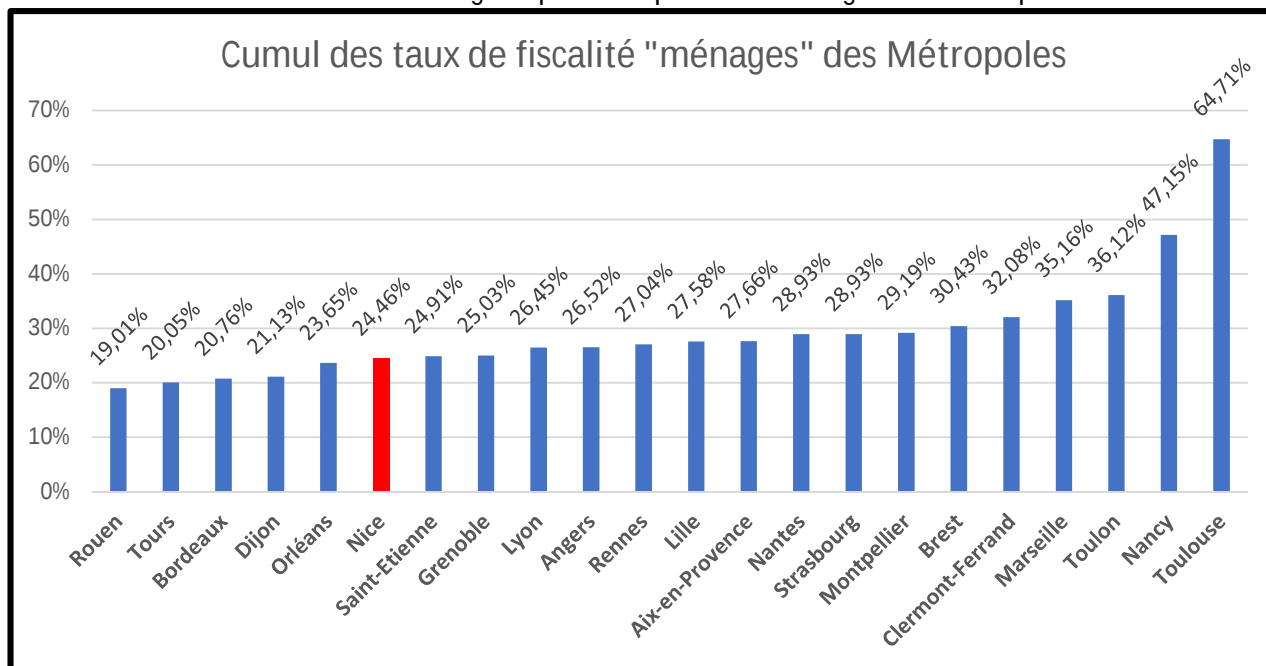
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 500 000 €. Dans le cadre de la réforme des impôts de production, le taux d'imposition a été divisé par deux et une nouvelle répartition entre collectivités a été mise en œuvre (la réforme est globalement neutre pour la Métropole). La recette de cette cotisation diminue de près de 6 % par rapport à 2020, en raison des répercussions de la crise sanitaire (le produit versé en 2021 comporte notamment les acomptes versés par les entreprises en 2020 que celles-ci ont pu moduler à la baisse en fonction du contexte économique). Elle s'établit à 34,5 millions d'euros en 2021.
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est une taxe à laquelle sont soumis les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes d'au moins 460 000 €. Le montant de TASCOM perçu sur le territoire métropolitain s'élève en 2021 à 7,2 millions d'euros, en léger recul d'environ 1 % par rapport à 2020.
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques. Son produit est en progression de 4,5 % par rapport à 2020, pour s'établir à 4,2 millions d'euros.

1.1.2 Une fiscalité « ménages » marquée par la suppression de la taxe d'habitation

En 2021, la Métropole a laissé inchangé ses taux de fiscalité et dispose ainsi toujours du taux le plus faible des grandes métropoles de France en matière de taxe foncière non bâtie :



Et d'un taux cumulé de fiscalité « ménages » parmi les plus faibles des grandes métropoles de France :



La fiscalité « ménages » se répartit de la façon suivante :

Libellé	Réalisé 2021
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation	78 199 208 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	65 293 125 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	21 186 631 €
Taxe d'habitation sur les résidences principales	596 692 €
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	442 278 €
Total fiscalité « ménages »	165 717 934 €

- Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, le produit de la taxe d'habitation ne comprend plus que les impositions des résidences secondaires.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux est resté inchangé depuis 2018, a légèrement diminué en 2021, en raison de la diminution des bases d'imposition des établissements industriels prévue dans le cadre de la baisse des impôts de production. Il s'établit à 65,2 millions d'euros pour 2021 contre 65,9 millions d'euros en 2020.

1.1.3. Les autres produits fiscaux

❖ Le produit des taxes parafiscales

Ce produit est composé des éléments suivants :

Libellé	Réalisé 2021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	88 646 907 €
Versement Mobilité	82 601 543 €
Prélèvement sur les paris hippiques	436 682 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	574 658 €
Taxe de Séjour	6 898 862 €
Total des autres produits fiscaux	179 158 652 €

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue la principale recette affectée au budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Celle-ci s'élève à la somme de 88,6 millions d'euros en 2021.
- Le Versement mobilité, dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus est perçu sur la base d'un taux unique de 2 % appliqué sur l'ensemble des entreprises situées sur le territoire métropolitain. Cette taxe étant assise sur la masse salariale, elle a de nouveau subi en 2021 les conséquences de la crise sanitaire. Avec 82,6 millions d'euros, elle est en hausse d'environ 6 % par rapport à 2020 sans toutefois retrouver son niveau de 2019 (83,2 millions d'euros).
- Le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques est calculé au prorata des sommes engagées sur les jeux et paris hippiques. Depuis 2020, un changement législatif a permis que son produit soit désormais affecté pour moitié à la Métropole et pour moitié aux communes dont le territoire accueille des hippodromes (seule la commune de Cagnes-sur-Mer est concernée). Le montant perçu par la Métropole s'établit à 436 682 euros.

❖ Le produit de la fiscalité reversée (1 million d'euros)

- Les attributions de compensation (AC) négatives représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole par les communes membres, après validation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 6 juillet 2017 du rapport définitif concernant dix-neuf communes membres de la Métropole, ainsi que des quatre communes intégrées au 1^{er} janvier 2014. Le solde des AC négatives et des régularisations (neuf communes concernées) s'élève à la somme de 998 773 d'euros.

1.1.4. Les allocations compensatrices de fiscalité

Les allocations compensatrices de fiscalité correspondent à des compensations versées par l'Etat, du fait de décisions nationales entraînant des pertes de ressources fiscales pour les collectivités territoriales et leurs établissements. Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, leur montant total s'est élevé à environ 12 millions d'euros en 2021, et se décompose de la manière suivante :

Libellé	Réalisé 2021
Allocation compensatrice d'exonération de CVAE	8 534 €
Allocation compensatrice CFE exonération des zones aménagement	22 180 €
Allocation compensatrice CFE réduction des bases de création d'établissements	18 664 €
Allocation compensatrice CFE exonérations des locaux industriels	7 198 941 €
Allocation compensatrice CFE exonérations du chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €	2 930 503 €
Allocation compensatrice de Taxes Foncières	1 503 083 €
Dotation compensation réforme de la Taxe Professionnelle	459 137 €
Total Allocations compensatrices de fiscalité	12 141 042 €

Leur composition a évolué fortement en 2021 du fait des réformes fiscales en cours :

- Les allocations compensatrices de taxe d'habitation, qui s'élevaient à 7,5 millions d'euros en 2020, sont supprimées en 2021 et remplacées par le versement d'une dotation et d'une fraction de TVA nationale ;
- La dotation de compensation versée au titre de la réforme de la taxe professionnelle est maintenue à un niveau inchangé, soit 459 137 € ;
- La dotation relative à la taxe foncière sur les propriétés bâties progresse à 1,5 million d'euros à la suite de la division par deux des bases des établissements industriels ;
- Enfin, les allocations liées à la contribution économique territoriale sont portées de 2,6 à 10,2 millions d'euros pour compenser les pertes de recettes liées à la politique nationale de diminution des impôts de production.

1.1.5. Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue le principal concours financier de l'Etat perçu par la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle se compose :

- d'une part, de la dotation d'intercommunalité qui progresse de 10 % à la suite de la réforme opérée en loi de finances pour 2019 qui en modifie le mode de calcul ;
- d'autre part, de la dotation de compensation qui est l'autre composante de la DGF, au sein de l'enveloppe nationale. Elle figure parmi les composantes écrêtées depuis plusieurs années afin de financer la progression mécanique d'autres dotations ainsi que l'augmentation du montant des dotations de péréquation. Elle diminue de près de 1 million d'euros, le produit étant ainsi ramené à 48,1 millions d'euros.

Le détail par budget est résumé dans le tableau suivant :

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
DGF-Dotation d'intercommunalité	6 414 108	6 441 952	7 098 608	7 803 788	8 620 266
DGF-Dotation de compensation	52 263 426	51 172 075	49 997 107	49 083 006	48 116 346
DGD -transports	821 741	821 741	821 741	821 741	821 741
DGD –Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	-	116 841	-	176 463	
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	330 319	-	-	-	-
Compensation d'exonérations au titre de la taxe d'habitation	6 641 332	6 845 282	7 143 915	7 505 076	-
FCTVA sur les dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments publics	-	889 953	1 179 968	1 603 195 (*)	1 082 735
Garantie perte de ressources COVID exercice 2020	-	-	-	1 770 064	7 256 916
Acompte sur garantie perte de ressources COVID exercice 2021					2 708 094
Total concours financiers (Budget Principal)	66 470 926	66 287 844	65 419 598	68 763 333	68 606 098
Relèvement du seuil (9 à 11 salariés) de la taxe de versement mobilité	2 510 710	227 643	1 412 197	742 816	745 259
Total dotations (budget annexe des transports)	2 510 710	227 643	1 412 197	742 816	745 259
Total concours financiers de l'Etat	68 981 636	66 515 487	66 831 795	69 506 149	69 351 357

(*) Dont 443 821€ de versement FCTVA anticipé 2020 « Tempête Alex »

- ❖ La dotation de garantie perte de ressources : lors de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté des mesures visant à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales. Ces mesures ont permis d'assurer la continuité des services publics locaux et de donner aux collectivités de la visibilité en leur garantissant un niveau de recettes minimal pour soutenir leur territoire pendant la crise. Conformément à ces engagements, la Métropole a touché près de 7,3 millions en 2020 et devrait toucher de nouvelles aides pour 2021. Celles-ci sont complétées en investissement par des dotations exceptionnelles de soutien prévues dans le cadre du plan de relance.
- ❖ La dotation d'intercommunalité, première composante de la DGF, d'un montant de 8,6 millions d'euros, représentait, jusqu'en 2013, une somme de 60 euros par habitant. A la suite des baisses de dotations imposées par l'Etat, celle-ci a diminué fortement jusqu'en 2020 pour tomber à 14 euros par habitant. Grâce à une réforme du mode de calcul de cette dotation par la loi de finances, elle a de nouveau progressé, en 2021, de plus de 10 % par rapport à 2020 : 16 euros par habitant.

- ❖ La dotation de compensation, autre composante de la DGF, tient compte de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle. Elle figure parmi les composantes écartées depuis plusieurs années, et constitue une « variable d'ajustement » qui compense l'impact pour le budget de l'Etat des hausses des dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, etc.). Les dispositifs de péréquation ayant régulièrement augmenté au cours des dernières années, la dotation de compensation perçue par la Métropole a diminué de près de 9 % par rapport à 2016 pour s'élever en 2021 à 48,1 millions d'euros.
- ❖ La dotation générale de décentralisation constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercées par l'Etat. En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie de la dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains au titre des « transports scolaires ». Son montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de 821 741 €.
- ❖ Le FCTVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement
A l'origine, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) permettait uniquement la récupération d'une fraction de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement. La loi de finances pour 2016 a étendu le champ d'application du fonds de compensation de la TVA : il permet désormais de récupérer une partie de la TVA acquittée avec deux années de décalage. Il existe toutefois peu de dépenses de fonctionnement éligibles, à savoir celles liées à l'entretien des bâtiments publics et de voirie. La recette en 2021 pour la Métropole s'est élevée à la somme de 1 million d'euros (dont 77 435 € de FCTVA anticipé au titre des dépenses liées à la « Tempête Alex »).

1.1.6. Les dotations de compensation du Conseil départemental et du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des compétences transférées

Les dotations de compensation du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur correspondent au coût des charges transférées lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012.

Initialement calculées selon le principe de la neutralité budgétaire, ces dotations indexées par la loi sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement ont vu leurs montants fortement diminuer au cours des dernières années.

- ❖ Ainsi, la dotation de compensation versée par le Département des Alpes-Maritimes, pour les transferts de compétences de 2012 liés aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012, et évaluée initialement à 50 millions d'euros, s'établit désormais à 44,3 millions d'euros par an.
- ❖ Le montant de la dotation de compensation de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre du transfert de la compétence « *Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques* », est quant à lui inchangé depuis 2012, et s'élève à la somme de 10 976 €. La Métropole perçoit en outre une dotation de compensation au titre du transfert de la compétence des transports d'un montant de 4 235 842 €.

Pour 2021, l'état total des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre des transferts de compétences, se résume comme suit :

<i>DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES</i>	<i>En euros</i>
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44 345 114
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1 381 321
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (fonds de solidarité pour le logement (FSL), aides aux jeunes en difficulté et actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu)	4 877 341
Budget principal : remboursement annuel des emprunts transférés (*)	9 745 293
Budget annexe des activités portuaires : au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (entretien et gestion du port de Nice - port Lympia)	467 418
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	60 816 487
<i>REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR</i>	<i>En euros</i>
Budget principal : promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	10 976
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région pour les transports scolaires	4 235 842
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	4 246 818

(*) En vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes ont convenu de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours des emprunts du Département, corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole. Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.2. Les subventions et participations reçues

Les subventions et participations de fonctionnement reçues en 2021 de divers partenaires financiers de la Métropole, tous budgets confondus, se sont élevées à la somme de 13,6 millions d'euros.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés en 2021 selon les différents budgets métropolitains concernés :

Budgets	Nature de la recette		Encaissé 2021 (en euros)
Budget principal	Etat	Covid19-Achat de masques	1 932 398
		Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique	504 632
		Lutte contre la Pauvreté et accès à l'emploi	500 000
		CEEI 2.0 -Totem de l'Innovation	356 476
		ANRU Les Moulins et l'Ariane	336 000
		ADEME Politique de l'énergie	163 365
		Plan Logement d'Abord	83 400
		Evaluation patrimoine archéologique	27 182
		Projet Alimentaire Territorial	10 958
	Sous-total Etat		3 914 411
	Région Sud	Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises	124 807
		Mise en œuvre du PLIE Nice Côte d'Azur	48 335
		CRET Espace Valléen	16 112
	Sous-total Région Sud PACA		189 254
	Département	Mise en œuvre du PLIE Nice Côte d'Azur	175 700
	Sous-total Département des A-M		175 700
		Fonds social européen (FSE)- Axe 3	1 023 048
		PITER ALPIMED	55 427
		INTERREG- Projet <i>Blue Green City</i>	35 100
	Fonds européens	PITEM CLIP - Région Ligurie	24 650
		Centre Europe Direct	20 533
		PITEM BIODIVALP	19 818
		PRACTICIES H2020-Université Toulouse	16 223
	Sous-total Fonds européens		1 194 799
	Autres	Agence de l'Eau- Contrat d'Objectifs	100 472
		CNASEA- Aide Emploi Apprentis	96 000
		Bailleurs-Maison Habitant	65 166
		Pôle emploi - Formation tutorat	28 947
		Accompagnement à la Rénovation Energétique	7 138
		Agence nationale de la recherche (ANR) Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)	5 833
	Sous-total Autres		303 556
	Total budget principal		5 777 720

Budget annexe des transports	Département	Desserte CADAM	340 883
	Communes	Remboursements navettes et participations aux lignes scolaires	36 132
Total budget annexe des transports			377 015
Budget annexe « Tempête ALEX »	Etat	FCTVA	77 435
	Fondation NEXITY	Convention de mécénat	20 000
Total budget annexe « Tempête ALEX »			97 435
Budget annexe de l'assainissement	Agence de l'Eau	Primes d'épuration -Diverses communes	2 068 163
Total budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif			2 068 163
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	Etat	Dotation perte de recettes à la suite du Covid-19	225 381
Total budget annexe de la régie d'exploitation des Ports d'Azur			225 381
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	Employeurs	Taxe d'apprentissage	5 182 787
	CNASEA	Aide exceptionnelle aux apprentis	25 000
	Rectorat de NICE	Subvention Matière d'œuvre	12 185
	Département	Projet INES	1 740
Total budget annexe du Centre de Formation des Apprentis			5 221 712
TOTAL GENERAL			13 767 426

1.3. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine public métropolitain

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, de l'exploitation du domaine public métropolitain et de la mutualisation des directions fonctionnelles, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé en 2021 la somme de 212,6 millions d'euros. Ces recettes se répartissent comme suit :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2021 (en euros)
Budget principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	76 825 327
	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale du budget principal	7 363 570
	Redevance occupation du domaine public	3 588 849
	Remboursement de frais élections et d'agents mis à disposition	3 395 570
	Reversement Forfait post-stationnement	3 466 390
	Redevances plages	1 270 384
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	618 975
	Participation de l'Office de Tourisme Métropolitain à la gestion des services communs	414 666
	Régie publicitaire du tramway	394 780
	Régie Eau d'Azur - Facturation de prestations	275 502

	Redevances d'archéologie préventive	257 326
	Aire d'accueil des gens du voyage	172 383
	Régie Parcs d'Azur - Facturation de prestations	118 701
	Prestations d'accompagnement (Pépinières d'entreprises et Goût de Nice)	90 418
	Régie Funéraire	62 595
	Matérialisation au sol des sorties de garages - Remboursement par les riverains	62 466
Budget annexe des Transports	Billetterie des transports urbains	33 948 605
	Régie des transports scolaires	434 896
	Redevance occupation du domaine public	215 206
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Redevance d'assainissement	55 724 243
	Participation Financière à l'assainissement collectif (P.F.A.C)	1 032 054
	Remboursement d'analyses diverses	125 280
	Contrôle du réseau d'assainissement non collectif	67 850
	Vente d'énergie à EDF	14 475
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Ventes de composteurs, rachats de ferrailles, batteries, plastiques, badges, etc.	7 508 865
	Redevance spéciale ordures ménagères	2 986 000
	Dépôts dans les déchetteries	1 905 163
	Dépôts sauvages	90 830
Budget Annexe de la Régie des MIN d'Azur	Produits des redevances d'occupation du domaine public et prestations diverses	3 586 061
Budget Annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	Remboursement de frais de siège par le budget annexe des activités portuaires	1 702 929
Budget Annexe de la Régie du CFA Nice Côte d'Azur	Prestations formations et participation des apprentis aux dépenses d'internat	801 829
Budget Annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	Redevance d'exploitation et divers tarifs (occupation domaine maritime)	4 121 067
TOTAL PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES		212 643 255

1.4. Les autres recettes réelles de fonctionnement

1.4.1. Les autres produits de gestion courante

D'un montant total de 15,5 millions d'euros, les autres produits de gestion courante sont ventilés par budget selon le tableau ci-après :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2021 (en euros)
Budget principal	Revenus des locations d'immeubles	3 724 187
	Redevances par les fermiers et les concessionnaires des plages et parcs de stationnement	1 698 545
	Redevance versée par le délégataire du Crématorium de Nice	1 519 824
	Reversement des communes - Participation au SDEG	660 813
	Remboursement de taxe foncière (budget annexe des Ports, Crématorium, EFFIA Stationnement) et TEOM (BA MIN)	506 051
	Solde de retenues de garanties et comptes anormalement créditeurs	469 082
	Indemnisations de sinistres et de jugements	464 123
	Dons sinistrés « Tempête ALEX »	269 329
	Remboursement de frais divers (frais de concours, visites médicales, actes notariés)	137 765
	Remboursement de titres restaurants non-utilisés	125 330
	Pénalités sur marchés	27 800
Budget Annexe Régie d'exploitation des Ports d'Azur	Remboursement de Taxes foncières	1 013 860
	Redevance domaniale CCI	400 000
Budget Annexe des Transports	Redevance location de panneaux publicitaires	1 163 120
	Versement transport-Compensation / Relèvement du seuil	745 259
	Recettes "Vélos bleus"	442 083
	Exploitation Gare routière VAUBAN	213 941
	Prestations diverses	42 289
Budget Annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	Convention gestion STEP Cagnes/Mer	223 649
	Prestations diverses	6 528
Budget Annexe de la Régie des M.I.N d'Azur	Redevances d'occupation des terrains du MIN et refacturation aux locataires de divers frais (fluides, impayés)	339 020
Budget Annexe du CFA Nice Côte d'Azur	Locations immobilières	18 390
Budget Annexe de la	ARIANEO - Redevance garantie	1 094 670

Gestion des déchets ménagers et assimilés	SONITHERM - Remboursement de taxes foncières	104 320
	Prestations de services à la suite de diverses manifestations	52 327
	Pénalités sur marchés	28 700
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 491 005

1.4.2. Les produits financiers

Ces produits, d'un montant total de 102 282 euros sont essentiellement constatés au budget principal, dont 100 004 euros au titre de dividendes issus de l'Aéroport Nice Côte d'Azur.

1.4.3 Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont principalement composés de cessions de biens pour environ 28,8 millions d'euros :

Budgets	Nature de la recette	Exécuté 2021 (en euros)
Budget principal	Cession du terrain sis 85 route de Turin (Nice)	12 000 000
	Cession du parking Mozart (Nice)	11 050 000
	Cession de terrain à La Gaude	1 100 512
	Cession du lot n°3- Rue Caïs de Pierlas (Nice)	300 000
	Cession de lot -21 rue Dabray (Nice)	180 000
	Cession de matériel de transport technique (balayeuses et laveuses)	137 856
	Cession de véhicules	106 151
	Cession de parcelle à Eze	74 800
	Cession de la parcelle 62/64 Vauban (Nice)	28 710
	Cession de parcelle-Rue Smollet (Nice)	11 220
Budget Annexe des transports	Cession d'un immeuble sis 20 rue Ségurane (Nice)	3 772 406
	Vente de bus via AGORASTORE	26 404
TOTAL PRODUITS DES CESSIONS		28 788 059

A cela s'ajoutent 4,8 millions d'euros de produits divers : pénalités sur marchés, indemnités d'assurance, remboursement sur trop-perçus.

1.4.4 Les atténuations de charges

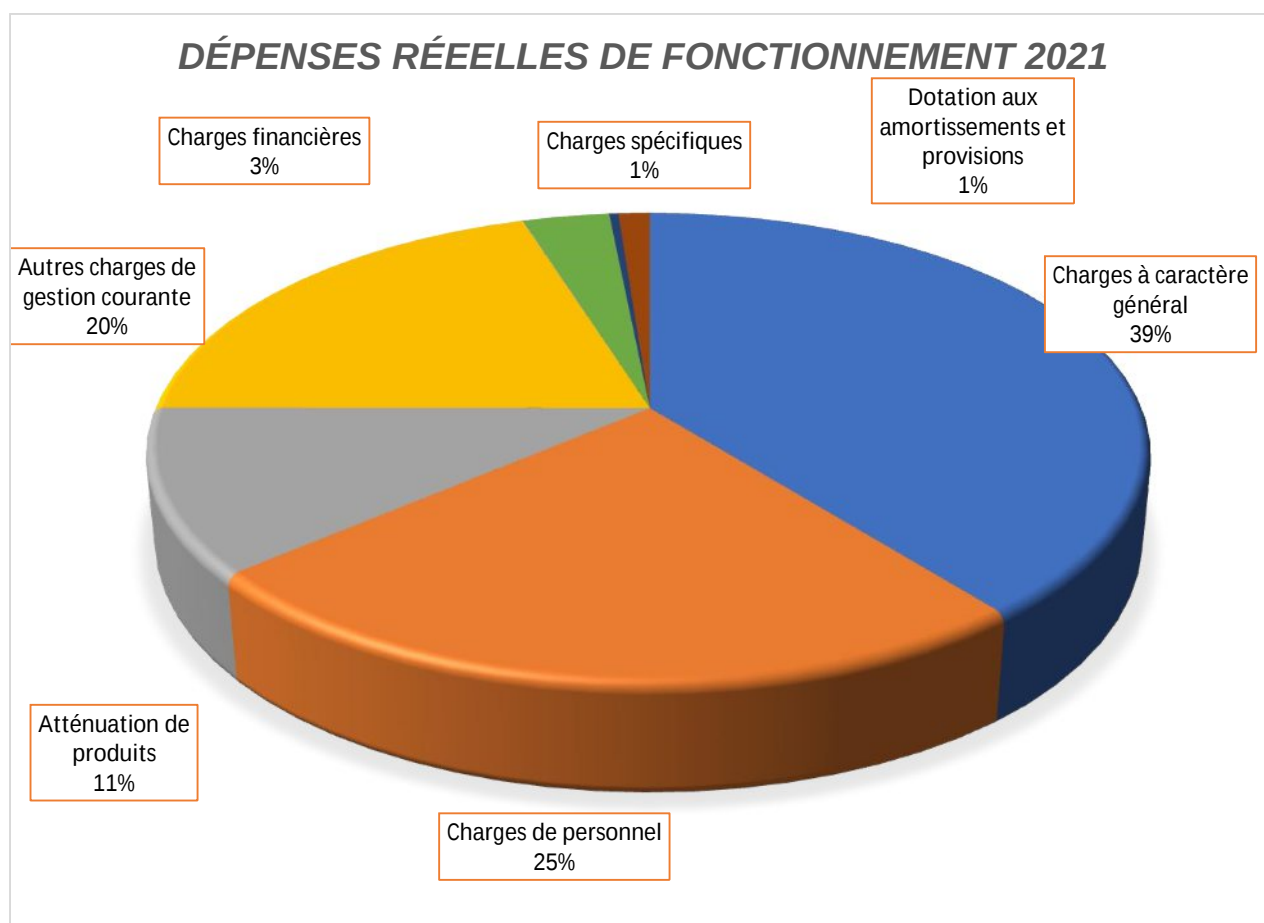
Ces écritures comptabilisent en 2021 un montant total consolidé de 3 369 412 euros de recettes, dont :

- 2 762 798 € au titre de la participation des agents au coût de la délivrance des titres restaurants ;
- 445 395 € au titre des remboursements de rémunérations par les organismes sociaux ;
- 161 219 € au titre d'avoir et de remboursements sur trop-versé.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole totalisent près de 914 millions d'euros sur l'exercice 2021, et se ventilent comme suit :

Libellé	Réalisé 2021 (en euros)
Charges à caractère général	359 288 795
Charges de personnel	222 920 835
Autres charges de gestion courante	184 187 643
Atténuations de produits	103 610 158
Charges financières	29 850 545
Autres charges réelles de fonctionnement	14 076 162
Total Général	913 934 138



2.1 Les charges à caractère général

D'un montant total de 359 millions d'euros, les charges à caractère général se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2020 (en euros)	Réalisé 2021 (en euros)
Budget principal	87 868 535	75 580 291
Budget annexe des Transports	185 890 424	197 267 436
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	25 398 686	28 626 782
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	1 419 571	2 289 696
Budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	-	323 905
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	2 003 358	2 020 479
Budget annexe de la Régie du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	1 159 177	1 560 645
Budget annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	40 031 609	48 958 774
Budget annexe « Tempête ALEX »	-	2 660 787
Total Général	343 771 360	359 288 795

Par compétences métropolitaines elles se déclinent comme suit :

❖ Les transports publics (197 millions d'euros)

Les dépenses de cette politique publique métropolitaine (plus de la moitié des charges à caractère général) recouvrent notamment :

- la contribution versée à la Régie Ligne d'Azur, grande composante du budget de fonctionnement, pour son service d'exploitation des lignes de transports pour un montant total de 179 millions d'euros ;
- le coût du transport urbain, au travers de compensations financières versées aux transporteurs en charge des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain, pour la délégation de service public du secteur 4, pour une somme de 5,3 millions d'euros ;
- les frais de fonctionnement des marchés relatifs aux transports scolaires, assurés depuis 2012 par la Métropole, pour un montant de 6 millions d'euros ;
- les dépenses de mobilité douce relatives à la gestion des « Vélos bleus » pour 4 millions d'euros ;
- les charges d'administration générale pour 1 million d'euros ;
- le paiement de loyers et de charges locatives pour 480 005 euros ;
- le paiement de taxes foncières pour 513 669 euros ;
- les consultations juridiques, les expertises ainsi que des études visant également à accompagner le développement de plan mobilité d'entreprises et le covoiturage pour 397 145 euros ;
- l'entretien et la réfection des pistes cyclables pour 126 496 euros ;
- des dépenses de fluides (électricité) et de carburant pour 131 395 euros ;
- la maintenance et l'entretien des abribus pour 92 589 euros ;

- le paiement des primes assurances pour la flotte pour 59 775 euros ;

❖ Le développement durable et l'environnement (90 millions d'euros)

Les charges à caractère général de cette compétence recouvrent entre autres :

- les marchés de collecte, d'évacuation ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, pour un montant total de 49 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 0,9 million d'euros de prestations liées à la tempête Alex ;
- les prestations de service liées à l'assainissement (exploitation et entretien des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement) ainsi qu'à l'assainissement non collectif (analyse et contrôle des installations tant nouvelles qu'existantes) pour un montant de 28,6 millions d'euros ;
- les actions liées à la propreté urbaine et au nettoyage, comprenant notamment le nettoyage mécanisé des chaussées métropolitaines, le nettoyage des lieux publics et des marchés de plein air pour 5,9 millions d'euros ;
- diverses actions en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité (curages préventifs divers, lutte contre les inondations, débroussaillage, exploitation du réseau des eaux pluviales, etc.) pour 4,2 millions d'euros ;
- 1,2 million d'euros afin de conduire des études et réaliser des prestations en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la performance énergétique.

❖ la voirie métropolitaine, l'éclairage public, les parcs de stationnement (22 millions d'euros)

Les dépenses 2021 de cette compétence se ventilent comme suit au titre :

- l'entretien, des interventions générales, de la maintenance des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur le territoire métropolitain, pour 9 millions d'euros ;
- des interventions de voirie liées à la Tempête Alex, soit 2,7 millions d'euros ;
- des dépenses de viabilité hivernale et aléas climatiques pour 0,75 million d'euros ;
- l'éclairage public sur voirie, essentiellement composé de fluides, pour 8,2 millions d'euros ;
- les dépenses liées aux parcs de stationnement métropolitains pour 1,5 million d'euros qui ont permis entre autres de verser les compensations liées à la franchise horaire aux exploitants des parkings publics.

❖ Le développement économique et le rayonnement du territoire (10 millions d'euros)

Pour développer l'attractivité de son territoire, la Métropole gère et soutient financièrement les Marchés d'Intérêt National d'Azur, les activités portuaires, ainsi qu'un Centre de formation des apprentis. Elle apporte par ailleurs un soutien actif aux *start-ups*, jeunes entrepreneurs et chercheurs locaux.

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres les dépenses mises en œuvre :

- en matière de rayonnement, notamment pour la promotion au titre du Patrimoine mondial de l'UNESCO et de renforcement de l'attractivité du territoire mises en œuvre dans les zones d'activité économique, pour les actions en faveur de l'implantation des entreprises, pour la conduite d'études et de prestations en faveur du développement économique, pour 3,9 millions d'euros ;
- par la Régie d'exploitation en charge des activités portuaires pour 2,6 millions d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2020). Cette augmentation s'explique entre autres par la reprise en gestion directe du port de Beaulieu-sur-Mer à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- par la Régie des MIN d'Azur pour 2 millions d'euros ;
- par la Régie du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur pour 1,6 million d'euros.

- ❖ Le logement, la politique de la Ville et le renouvellement urbain (3,9 millions d'euros)

L'exécution des dépenses 2021 se ventile en:

- 3,1 millions d'euros exposés au titre d'actions en matière d'habitat ;
- diverses actions en matière de planification et d'aménagement urbain pour à 0,5 million d'euros ;
- maintenance et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 0,3 million d'euros.

- ❖ Les dépenses d'administration générale (36 millions d'euros)

Elles correspondent aux dépenses administratives des services communs exposées pour le compte de la Métropole, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice durant l'exercice 2021.

Durant l'année 2021, des dépenses supplémentaires ont été à nouveau réalisées au titre de la crise sanitaire. Elles se ventilent comme suit :

Poste	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
VACCIN	2 322 967	5 987
COVID	2 727 517	2 926 725
Total général	5 050 484	2 932 712

Hors dépenses liées à la crise sanitaire, la Métropole a poursuivi en 2021 sa politique de maîtrise des dépenses courantes de son administration avec :

- De nouvelles mesures de rationalisation des implantations des services en cohérence avec le schéma directeur immobilier commun aux services de la Ville de Nice, de son CCAS et de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Une baisse des frais de déplacements des agents compte tenu de la crise sanitaire ;
- Une réduction de la flotte automobile et une baisse de son coût d'entretien.

2.2 La masse salariale

D'un montant total d'environ 223 millions d'euros ces charges représentent un quart des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021. Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

Budget	Réalisé 2021 (en €)
Budget principal	173 327 250
Budget annexe des transports	4 690 209
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	6 849 519
Budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaires	1 168 468
Budget annexe de la Régie d'exploitation des ports d'Azur	2 044 692
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	1 730 985
Budget annexe de la Régie du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	3 736 156
Budget annexe « Tempête Alex »	47 160
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	29 326 397
TOTAL GENERAL	222 920 836

A périmètre constant, ce montant est le même que celui observé en 2020 déduction faite des dépenses suivantes qui permettent une baisse au moins équivalente des dépenses de prestations de service de la Métropole :

- ✓ La reprise en gestion directe de prestations liées à la collecte des déchets et jusqu'alors déléguées dans le cadre de marchés publics (avril et juillet 2021), ce qui s'est traduit par le recrutement (reprise auprès des anciens prestataires) de 55 agents et des dépenses nouvelles en termes de masse salariale et titres restaurant, pour un montant total de 1,5 million d'euros ;
- ✓ La reprise en gestion du port de Beaulieu-Plaisance au 1^{er} juillet 2021 pour un montant de 1,9 million d'euros. Concernant la gestion des ports, il convient de noter également une dépense nouvelle de 1,2 millions d'euros, qui correspond à une participation de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur au profit de la Régie des missions d'autorité portuaires. Cette dépense est en réalité neutre car compensée par une recette équivalente ;
- ✓ Les évolutions de périmètre des services communs réalisées au 1^{er} mai 2021 puis au 1^{er} novembre 2021 (avenants n°2 et n°3 à la convention 2019-2021), se sont traduites par une hausse de la masse salariale de 0,6 million d'euros, la Métropole percevant en contrepartie une participation financière de la Ville de Nice ;

La Métropole a, par ailleurs, fait face à de nouvelles dépenses obligatoires se déclinant comme suit :

- ✓ La dernière année de mise en œuvre des mesures prévues par le Protocole national « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (P.P.C.R), qui a pour objectif de mieux reconnaître

l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière, pour un montant de 0,7 million d'euros ;

- ✓ La progression de carrières réglementaire des agents (avancements d'échelons), la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (G.I.P.A), pour un montant total de 0,9 million d'euros ;
- ✓ Le reclassement des premières échelles indiciaires et l'augmentation du SMIC au 1^{er} octobre 2021, pour un montant de 0,1 million d'euros ;

Des dépenses nouvelles liées à la politique de la Métropole en faveur du bien-être au travail et de la prévention de la précarité ont également été réglées, à savoir :

- ✓ La valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences et expériences au travers des avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours, pour un montant 0,2 million d'euros ;
- ✓ L'octroi d'une prestation d'action sociale nouvelle en faveur des agents via des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël et de fin d'année, pour un montant de 0,3 million d'euros.

2.3 *Les participations versées par la Métropole Nice Côte d'Azur à ses partenaires*

S'élevant à la somme totale de 49,7 millions d'euros, ces dépenses se déclinent selon le tableau ci-après :

Budget	Compétences	Nature de la dépense	Réalisé 2021 (en euros)
Budget principal	Développement économique et durable	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	5 498 090
		GIP « Grand Prix de France - Le CASTELLET »	2 000 000
		Soutien économique aux entreprises – COVID-19	1 360 050
		TEAM Côte d'Azur	1 255 000
		Subventions diverses de soutien au rayonnement du territoire et au développement économique	680 128
		Contribution SMIAGE	384 769
		Participation versée à l'EPA Nice Côte d'Azur	318 000
		Subventions développement durable	290 845
		Subventions Initiative Côte d'Azur	260 000
		Subvention au SICTIAM pour l'aménagement du numérique (*)	172 476
		Subventions Trophées tourisme	160 000
		Subvention mobilité	150 060
		Participation Trophée ANDROS	108 000
		Participation filière agricole	105 173
		Subventions Enseignement supérieur	64 800
		Subventions en faveur de la performance énergétique	57 928

		Appel à projets - Agenda 21	45 995
		Reversement Programme SARE	36 928
		SMS Roubion-Les Buis	31 509
		SIVU La Bonnette	30 000
	Politique de la Ville et du Logement	Actions de prévention auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu social	3 595 332
		Convention CAF des Alpes-Maritimes au titre du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)	1 947 987
		Mission locale métropolitaine	724 900
		Fondation Nice Patronage Saint Pierre Actes - Aide aux jeunes en difficultés	383 368
		Subvention ADAM	119 498
		Subventions à diverses associations (politique de la ville actions de préventions spécialisées...)	95 890
		Subvention ADIL 06	60 000
		Subvention ADOMA (NPRU Ariane- Convention M.O.U.S)	34 650
Budget Annexe des Transports	Transports urbains et mobilité durable	Subventions pour achat de vélos à assistance électrique	1 181 563
		Aéroport de Nice Côte d'Azur- Exploitation annuelle du tramway	170 000
Budget annexe « Tempête ALEX »	Economie	Aides exceptionnelles à la suite de la Tempête Alex	361 548
	Politique du Logement	Hébergement des sinistrés de la Tempête Alex	215 660
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	Environnement - Développement durable	Participation au SYMISCA	3 634 680
BA Régie des missions d'autorité portuaire	Environnement	Convention CCI - Observatoire portuaire	10 000
BA Centre de formation des Apprentis	Développement économique	Aides au permis de conduire	48 656
Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Environnement	Contribution financière DSP UVE	23 993 033
		Ligue contre le cancer	56 410
		Subventions diverses pour acquisition de broyeurs de végétaux	50 406
		Veille sanitaire - CHU Nice	42 000
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			49 735 332

(*) La subvention d'investissement totale de la Métropole au SICTIAM pour l'aménagement du numérique est de 10,9 millions d'euros, répartie sur 8 ans à compter de 2016. Conformément à l'article 6.1 de la Convention Territoriale d'Investissement, signée en 2016 avec le SICTIAM, les recettes de location de fourreaux métropolitains (désormais perçues par le SICTIAM à la suite du transfert de compétence L.1425-1) viennent en déduction du montant annuel de la subvention d'investissement. La contribution de fonctionnement est quant à elle plafonnée à 172 476 € par an sur la durée de la convention (2016-2023), et ceci sans indexation. Ce montant a été calculé sur la base des statuts du SICTIAM qui prévoit que le budget de fonctionnement annuel est pris en charge pour moitié par le Département des Alpes-Maritimes, et pour l'autre moitié réparti entre les E.P.C.I adhérents.

2.4 Les autres dépenses de fonctionnement

2.4.1. Les charges financières

Les charges financières, d'un montant total de 29,8 millions, représentent 3 % des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2021. Hors charges financières exceptionnelles, les frais financiers sur emprunts ont diminué de 7,5 %, soit 2,4 millions d'euros de dépenses en moins par rapport à 2020.

Cette forte diminution s'explique par la baisse du taux moyen des emprunts de la Métropole et un niveau des taux sur les marchés financiers historiquement bas. Par budget, elles se décomposent comme suit :

	Budget Principal	BA Transports	BA Assainissement collectif et non collectif	BA « Tempête Alex »	BA CFA Nice Côte d'Azur	BA Régie des MIN d'Azur	BA Régie des déchets ménagers	Total
<i>Ligne de trésorerie et commissions (en €)</i>	29 537	19 383	-	347	2 666	4 360	-	55 293
<i>Frais financiers sur emprunts (en €)</i>	13 800 152	16 075 512	1 017 017	-	-	-	1 571	30 894 252
<i>Intérêts courus non échus (en €)</i>	-184 000	-918 000	- 69 000	69 000		2 000	-	-1 100 000
TOTAL	13 645 689	15 176 895	948 017	69 347	2 666	6 360	1 571	29 849 545

2.4.2. Les charges diverses de gestion courante

Les charges diverses de gestion courante (7,7 millions d'euros) se déclinent selon le tableau ci-après :

Budget	Nature de la Dépense	Réalisé 2021 (en euros)
<i>Budget principal</i>	Subvention CESAN (action sociale en faveur des agents)	3 836 027
	Indemnités, formation et déplacements des élus	2 758 844
	Reversement aux sinistrés des dons recueillis au titre de la Tempête ALEX	269 330
	Aides exceptionnelles aux agents	51 105
	Participation Caisse des écoles	5 000
	Chèques vacances ANCV	2 549
<i>Budget Annexe de la Gestion des déchets ménagers et assimilés</i>	Indemnités versées aux candidats non retenus - DSP UVE	570 000
	Indemnisation - réparation préjudice corporel	26 136
	Régularisations diverses	300
<i>Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur</i>	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	172 230
Total dépenses « Charges diverses de gestion courante »		7 691 521

2.4.3. Les atténuations de produits

Totalisant 103,6 millions d'euros, sur l'exercice 2021 ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- attributions de compensation aux communes métropolitaines venant neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes et la Métropole Nice Côte d'Azur : 55 452 897 euros ;
- dotations de solidarité métropolitaine (DSM) : 11 678 576 euros ;
- prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), instauré dans le cadre de la suppression de la Taxe professionnelle : 25 906 164 euros ;
- prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) : 3 340 228 euros ;
- reversement de la Taxe de séjour collectée par la Métropole Nice Côte d'Azur au profit de l'Office de tourisme métropolitain : 6 898 862 euros (ce montant figure également en recettes, au titre de la perception de cette taxe par la Métropole) ;
- dégrèvement de TASCOT : 35 431 euros ;
- sur le budget annexe des transports, 298 000 euros qui correspondent au remboursement du versement mobilité aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés.

INVESTISSEMENT

3. Les recettes d'investissement

3.1. L'autofinancement

L'autofinancement dégagé durant l'exercice 2021 par la section de fonctionnement des différents budgets de la Métropole est détaillé comme suit:

BUDGETS	Autofinancement
Budget principal	40 851 728
Budget annexe des transports	31 486 875
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	1 970 663
Budget annexe de la Régie des missions d'Autorité portuaire	214 629
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	18 671 968
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	-530 911
Budget annexe du Centre de Formation des apprentis Nice Côte d'Azur	711 904
Budget annexe Nice-Méridia	-
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	130 756
Budget annexe « Tempête Alex »	69 049
Total général	93 576 660

3.2. Des subventions d'investissement reçues en forte augmentation par rapport à 2020

Chaque année, la Métropole bénéficie d'importantes subventions d'investissement pour financer ses équipements. En 2021, celles-ci ont atteint 104,7 millions d'euros contre 66 millions d'euros en 2020 et des montants bien moindre au cours des années précédentes avec seulement 79 millions en 2019 et 2018.

Elles se déclinent par partenaires financiers comme suit :

Budgets	Organismes subventionneurs	Nature de la recette	Réalisé 2021 (en euros)
Budget principal	ETAT	Produit 2020 des amendes de police et produit 2021 des amendes de radars automatisés	8 327 090
		CPER - Aménagement SOVM	2 780 768
		DSIL-Convention MOAU	2 148 670
		Pénalité SRU 2021	1 645 495

		PEM- Plateforme IOT	916 626
		PNRQAD – ANRU Ariane	866 058
		DSIL NICE - Travaux St. Jean D'Angely/ Aménagement court terme Paillon	701 007
		Subvention réseaux d'eau Chemin des gros Buaux et Noisetiers (CSM)	505 775
		SIPL 2020 - St Dalmas/ Tourrette Levens/ Travaux d'aménagement et pistes cyclables	335 216
		DREAL – Solde subvention Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPCV)	274 450
		Bonus écologique- véhicules électriques	240 000
		Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire Création d'une zone artisanale économique (St Martin Vesubie)	150 172
		Agence de l'eau / DREAL – Trame verte - axe sud	100 428
		Acompte subvention DSIL - Activité agricole	86 852
		Intempéries des 5-9 novembre 2011 (Stations du Mercantour)	63 907
		CPER-Aménagement Sortie ouest Voie Mathis	4 800 000
		CRET - Aménagement de cœurs de villages	780 520
	REGION SUD-PACA	Solde intempéries 2019	500 000
		CRET – Travaux Paillon	348 788
		Subvention « le Goût de Nice »	111 675
		CRET – EV (Itinérance en VVT à assistance électrique)	56 344
		CRET – Plan Vélo	34 551
		Convention AMI PV Foncier	20 000
		CRET-Nice Gare Riquier	17 817
	VILLE DE NICE	Ville de Nice - Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	7 080 134
	CCAS DE NICE	CCAS de Nice - Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	555 548
	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Dotations cantonales	1 218 443
		Solde intempéries 2019	694 092
	AUTRES FINANCEURS	Divers aménageurs- Projets Urbains Partenariaux (PUP)	1 794 077
	COMMUNES MEMBRES	Communes métropolitaines - Fonds de concours des communes sur des projets d'équipement	820 970
	FONDS EUROPEENS	Ville d'Utrecht -Subvention IRIS	594 302
		FEDER – Monitoring urbain (solde)	487 177

		Région Toscane- SMART Destination maritimo	128 118
Budget « Tempête ALEX »	ETAT	Subvention « Tempête ALEX »	21 204 834
	REGION SUD-PACA	CRET Alex - Vallée de la Vesubie	13 324 690
	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Subvention « Tempête ALEX »	1 156 421
Budget annexe des transports	ETAT	AFITF-Convention de financement-Extension ligne 3 du tramway	3 480 000
		ECOCITE- Ville de demain (solde)	2 448 840
		PEM Saint Augustin - Gare routière	800 000
		Accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite (AD'AP)	160 152
	REGION SUD-PACA	PEM Saint Augustin- Gare routière	1 500 000
	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Subvention - lignes 2 et 3 du tramway	7 000 000
	FONDS EUROPEENS	FEDER-Pôle d'échange Nikaïa	300 000
	VILLE DE NICE	Ville de Nice- PEM Saint Augustin-gare routière	422 600
	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DU VAR	EPA Plaine du Var - PEM Saint Augustin-gare routière	1 000 000
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	ETAT	Agence de l'Eau - Réalisation de stations d'épuration, réhabilitation de collecteurs, et études pour complexe Haliotis	2 427 448
	DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	Subvention « Tempête ALEX »	1 819 655
		Contrat de Baie d'Azur Aides à réalisation de stations d'épuration	551 674
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	ETAT	CPER - Recyclerie « Les Moulins »	100 000
		Bonus écologique - véhicule électriques	22 000
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	REGION SUD-PACA	Régularisation de titres de recette d'investissement émis à tort sur le budget principal	5 651 000
		CRET II - Construction plateforme MIN d'Azur/Phase1	2 100 000
Budget annexe du Centre de formation des apprentis Nice Côte d'Azur	REGION SUD-PACA	CFA Nice Côte d'Azur - Création d'un centre de ressources	25 188
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			104 743 479

3.3. Les autres financements extérieurs

En 2021, la Métropole a constaté :

- 197,4 millions d'euros de nouveaux encours bancaires (contre 171,2 millions d'euros en 2020 et 195,8 millions d'euros en 2019) à des conditions de financement à taux fixe très attractives.

Par budget métropolitain, ces emprunts nouveaux se répartissent comme suit :

Budgets	Réalisé 2021 (en euros)
Budget principal	73 400 000
Budget annexe « Tempête Alex »	62 000 000
Budget annexe des transports	53 000 000
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	5 140 000
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	3 900 000
Total général	197 440 000

- 2 800 000€ pour le paiement différé d'acquisition de l'Hôtel de la Marine, sis 22 Quai Lunel à Nice ;
- 45 034 € de cautions diverses encaissées sur le budget principal et sur le budget annexe de la régie des MIN d'Azur.

3.4. Les autres recettes d'investissement

Ces opérations, d'un montant total de 7,6 millions d'euros sont essentiellement récapitulées au niveau du budget principal comme suit :

Libellé	Exécuté 2021 (en euros)
Remboursement par l'Etat dans le cadre de la délégation des Aides à la Pierre, l'ANAH pour la rénovation du parc privé de la Ville de Nice et la DDTM pour le parc public	6 250 274
Ville de Nice - Remboursement pour l'aménagement de la Place Pierre Gautier et du Cours Saleya	590 435
Ville de Nice - Remboursement pour l'aménagement de la Trame Verte	311 021
Commune de Saint-Martin du Var - Remboursement des travaux de giratoire	190 772
Ville de Saint-Laurent-du-Var - Remboursement pour l'aménagement de l'aire de stationnement du Jacquon	40 831
Commune de Saint Dalmas Le Sauvage - Remboursement de merlons	10 650
Autres	269 999
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	7 663 982

4. Les dépenses d'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant consolidé global de 507,7 millions d'euros, et se répartissent en grande masse comme suit :

Libellé chapitres	Total général (En euros)
Régularisation de subventions d'investissement	18 271 053
Emprunts et dettes assimilées	97 642 779
Cautions	43 409
Dépenses d'équipement	384 606 113
Immobilisations financières	377 905
Autres immobilisations financières	77 510
Opérations pour compte de tiers	6 650 790
Total dépenses réelles d'investissement	507 669 559

4.1 Les dépenses d'équipement

L'exécution des dépenses d'équipement de l'exercice 2021 confirme la forte réactivité de la Métropole face à une situation conjoncturelle marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19 et les conséquences de la tempête ALEX. Au terme de l'année 2021, l'exécution des dépenses d'équipement s'établit à 384 millions d'euros sur l'ensemble des différents budgets soit une hausse de 39 % par rapport à 2020.

Dans le détail et par opération, ces montants se répartissent comme suit :

4.1.1. La transition écologique : 138 millions d'euros

L'année 2021 a vu la poursuite de la transition écologique par les actions suivantes :

- Pour les lignes 2 et 3, les investissements 2021 ont permis l'acquisition de nouvelles rames de tramway pour faire face au succès de ces lignes et renforcer leurs capacités. Sans ligne aérienne de contact, ces nouvelles rames s'appuient sur un système innovant de recharge ponctuelle en station permettant une autonomie totale entre les stations aériennes. Les crédits ont aussi permis de financer des aménagements connexes et les dépenses d'installation du wifi.
- Dans le prolongement de la délibération relative au schéma directeur du réseau de transport urbain, la Métropole a poursuivi les études préalables à l'extension des réseaux et ainsi que la poursuite des grands projets de mandat :
 - Le développement et l'extension des lignes 1, 2 et 3 de tramway,
 - La création d'une ligne 4 à destination de Saint-Laurent-du-Var et de Cagnes-sur-Mer,
 - La création d'une ligne 5 en direction de l'Ariane, la Trinité et Drap,
 - La réalisation d'un transport par câble pour assurer la liaison de Nice (CADAM) à Saint-Laurent-du-Var,
 - Le déploiement d'un réseau de transport commun en site propre avec le projet d'un réseau bus à haut niveau de service (BHNS) pour le secteur Est de Nice,
 - Les projets des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Saint-Augustin, de Beaulieu-sur-Mer, de Cagnes-sur-Mer,
 - Le démarrage du plan vélo qui prévoit la création, d'ici 2026, de 160 kilomètres de pistes cyclables sur le territoire,

- Pour assurer une plus grande résilience face aux risques majeurs, les crédits consacrés à la gestion des eaux pluviales et à la compétence GEMAPI ont augmenté de 42 % par rapport à 2020. Les dépenses concernent principalement les actions prévues dans le cadre du contrat territorial avec le SMIAGE (Syndicat Mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau) et le versement de subventions pour le PAPI (Plan d'aménagement et de prévention contre les inondations), le reliquat étant porté directement en régie qui concernent des travaux de sécurisation du patrimoine ou de création de réseaux.
- Une forte hausse des investissements au budget annexe de la Régie des déchets ménagers et assimilés consistant en :
 - L'acquisition de nouveaux véhicules industriels permettant d'agir dans les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par une limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
 - Le versement du préfinancement des travaux de l'UVE de l'Ariane au nouveau délégataire à la suite de la signature du contrat de concession ;
 - Le démarrage des travaux de la recyclerie de l'Ariane.
- La Métropole poursuit également son action en faveur d'une commande publique responsable et durable avec :
 - la mise à jour de la charte d'achat public durable métropolitaine ;
 - l'adoption de la nouvelle charte chantier vert ;
 - l'élaboration récente d'un guide d'achat public durable du bois ;
 - l'intégration de biens issus du réemploi, réutilisation, recyclage en lien avec la loi AGECE ;
 - la réduction de la consommation de plastiques en lien avec la délibération « Nice 0 plastique » ;
 - Le renouvellement de l'adhésion au programme OBSAR 2022 (Observatoire Achats Responsables).

Dans le détail, les crédits alloués à la transition écologique sont :

Projet/Opération	Code AP - Libellé	CA 2021 (en €)
Equipement -Modernisation de la collecte	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	3 260 876,00
	0116 - Travaux & rénovation et équipement de la collecte	259 707,93
	0118 - Aménagement & conformité des équipements de propreté	188 774,42
Point de collecte	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	454 192,68
Travaux sur les conteneurs	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	4 898 000,00
Travaux sur les déchetteries	0115 - Aménagement & mise en conformité des équipements de la collecte	50 858,42

UVE - Contribution de préfinancement	0120 - Rénovation du Centre de Valorisation de l'Ariane	1 602 201,00
Total Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés		10 714 610,45
Politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine et plateforme agro-alimentaire	1311 - Transfert du MIN à La Baronne	15 466 144,04
Total Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur		15 466 144,04
Création et réhabilitation de STEP	6501 - Création de stations	3 550 575,02
	6601 - Amélioration des stations	684 213,36
Mise en sécurité des réseaux	6602 - Travaux récurrents sur réseaux et ouvrages	56 601,55
	6604 - Schéma directeur	1 829 084,98
Rénovation et extension de réseaux	6202 - Rénovation des stations d'épuration	3 278 625,90
	6301 et 6303 - Extension et création de réseaux	3 904 147,02
	6302 - Réhabilitation des réseaux	16 929 155,53
Total Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif		30 232 403,36
Aménagements urbains connexes du tramway	4705 - Aménagements urbains connexes	2 028 022,56
Acquisition de nouvelles rames et rallongement des rames existantes	4205 - Modernisation, amélioration matériel roulant	23 201 870,47
BHNS Gambetta	4703 - Aménagement et équipements des infrastructures transports	54 900,00
Travaux de maintenance de la ligne 1	4603 - Exploitation du tramway	74 498,54
Extension du réseau de tramway	4605 - Extension du réseau de tramway	2 537 130,33
Ligne 2 et Extension vers Saint-Isidore du tramway	4602 - Ligne 2 Ouest-Est / Extension Saint-Isidore	23 451 648,12
Modernisation des infrastructures de transport	4703 - Aménagement et équipements des infrastructures transports	5 326 798,05
Parc-relais / Pôle d'échanges multimodal	4303 - PEM Saint Augustin - Construction gare routière	4 402 641,00
Plan vélo	4703 - Aménagement et équipements des infrastructures de transports	510 200,78
Travaux des dépôts de bus	4302 - Travaux dépôts de bus et parcs relais	870 193,33
Travaux d'installation du WIFI dans le Tramway	4704 - Equipement structurant du transport	370 106,04
Total Budget annexe des transports		62 828 009,22
Aménagement des gares ferroviaires et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu, Nice Saint-Augustin)	1002 - Création et aménagement des PEM	6 732 303,38

Centre technique métropolitain Pont Michel (Collecte et propreté)	1401 – Travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments métropolitains	301 737,64
Développement réseaux (réseaux urbains, eau brute...)	0114 - Energies renouvelables et rénovation énergétique	222 683,50
Eaux pluviales et GEMAPI	0103 - Travaux sur les eaux pluviales	2 173 487,14
	0106 – Travaux de confortement des berges et des ouvrages inondables	4 270 619,86
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0109 - Défense incendie	844 228,91
	0110 - Plan Prévention Risques Incendies Forêts	1 467 682,97
Plan Local d'Urbanisme métropolitain	1201 - Planification urbaine	374 956,07
Politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine et plateforme agro-alimentaire	1307 – Aménagements liés à l'Eco vallée	18 806,98
Prolongement de la Promenade du Paillon (compétence Métropole)	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	175 376,20
Récurrent plages et environnement	0113 - Monitoring urbain, endiguement, littoral	859 783,30
Requalification de la rue Cassini à Nice	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	36 132,38
Requalification de place île de Beauté à Nice		189 866,88
Trames vertes - Axe 2 (requalification des couloirs de bus)		1 680 690,28
Total Budget Principal		19 348 355,49
Total Transition écologique		138 589 522,56

4.1.2. Développement et attractivité économique

La Métropole a poursuivi en 2021 ses efforts d'accompagnement du monde économique pour faire face à la crise sanitaire et aux conséquences de la tempête ALEX. Couplé à une forte augmentation de ses dépenses de fonctionnement, ses dépenses d'investissement en faveur de l'économie ont augmenté de 40 % par rapport à 2020 et ont été multipliées par 6 depuis 2019.

En 2021, l'opération principale a consisté à la création d'une nouvelle zone d'activité économique destinée à relocaliser les entreprises sinistrées par la tempête Alex et contribuer à maintenir l'emploi local. Cette zone dite du Touron située à Saint-Martin-Vésubie devrait être terminée dans le courant de l'année 2022 pour un coût total d'aménagement d'environ 5,8 millions d'euros.

Dans le détail, les crédits alloués ont permis :

Projet/Opération	Code AP – Libellé	CA 2021 (en €)
Travaux de rénovation du MIN	1310 - Travaux de rénovation installations du MIN	57 748,30
Total Budget annexe de la régie autonome des MIN d'Azur		57 748,30

Travaux de rénovation des ports en gestion directe	8601 - Etude faisabilité aménagement des ports	16 050,00
	8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	77 313,85
	8603 - Etudes et travaux du port de Nice	10 689,10
	8604 - Matériel et outillage technique des ports	17 023,92
Total Budget annexe de la Régie pour l'exploitation des Ports d'azur		121 076,87
Développement filière du CFA	5202 - CFA - Modernisation et rénovation	418 602,60
Travaux de rénovation du CFA		156 594,98
Total Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis		575 197,58
Accompagnement financier du SICTIAM	0801 - Développement numérique	741 801,00
Aménagement d'accompagnement de l'urbanisation	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	6 648 452,11
Desserte des zones commerciales	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	910 870,40
Enseignement supérieur et CEII	1403 – Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à TVA	366 884,54
Etude du projet du parc des expositions	1307 - Aménagements liés à l'Eco-vallée	27 744,00
Innovation, démonstrateurs et projet IRIS	1306 - Développement économique	472 652,00
Revalorisation et équipements Zones d'Activité Economique	1306 - Développement économique	1 171 892,96
Transformation numérique et équipements 5G	0701 - Vidéo protection voirie métropolitaine	999 215,85
	0801 - Développement numérique	151 162,46
Total Budget principal		11 490 675,32
Total Attractivité Economique		12 244 698,07

4.1.3. Les travaux de proximité et d'équipement

En 2021, la Métropole a adopté un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement Croissance et Emploi à hauteur de 105 millions d'euros pour la période 2021-2026 au titre du plan pluriannuel d'investissement croissance, emploi et environnement (PPICEE), consacrée aux projets et travaux de proximité des communes membres en matière de voirie et espaces publics.

A ce titre, de nombreux travaux de proximité ont été engagés au cours de l'année :

- Falicon : poursuite des travaux du parking de la route de la Route de l'Iera,
- Le Broc : lancement d'études pour la création d'une voie de contournement du village entre Francis Gag et la Route du Pont Charles Albert,
- Levens : Etudes d'extension du parking du village,
- Saint-Blaise : Etudes pour la création d'une voie de liaison Saoga-village (col de l'Olivier),
- Saint-Etienne-de-Tinée : Aménagement du parking de La Poste,
- Bairols : Réhabilitation du Chemin des Traverses,
- Valdeblore : Réhabilitation des rues du village – La Bolline,
- La Bollène-Vésubie : Lancement d'études pour la réalisation du parking du Véseou.

4.1.4. La reconstruction des vallées

Pour faire face aux conséquences du passage de la Tempête Alex, les principaux chantiers qui ont été entrepris en 2021 sont les suivants :

- Route du Boréon : estimée à 25 millions d'euros, la remise en état de la route a été exécutée à hauteur de 14 millions d'euros en 2021. Les travaux se poursuivront en 2022 et en 2023.
- Utelle : RM 6265. La création d'une piste d'accès avec réalisation d'enrochements a été réalisée en 2021 pour 15,6 millions d'euros.
- Utelle : effondrement de falaise. L'estimation de la sécurisation de la falaise est estimée à 4,8 millions d'euros dont 3,6 millions d'euros ont été dépensés en 2021, le solde devant être exécuté en 2022.
- Roquebillière – La reconstruction de la passerelle et de sa rampe d'accès ont nécessité une dépense de 1,6 million d'euros.
- Pont de la Lune - Tournefort : enrochements et réfection de la voie en remettant en état les réseaux de téléphonie. Les travaux se sont achevés à la fin de 2021 pour 1,5 million d'euros.
- Lantosque - Confortement de la RM 6265 au droit du Pont du Martinet pour 1,8 million d'euros.
- Bancairon – Travaux au vallon de la Chaudane pour 1,1 million d'euros.
- Route de la Madone : RM94. La reconstruction de la route, estimée à 21 millions d'euros, a démarré en 2021 et se poursuivra 2022 et en 2023.
- Valdeblore : Rétablissement du chemin des Barches – L'estimation des travaux de 3,5 millions d'euros a donné lieu à une dépense d'un million d'euros en 2021 et se poursuivra en 2022.

Au total, la Métropole aura effectivement dépensé plus de 140 millions d'euros sur 2020 et 2021 pour la reconstruction de ses vallées et le secours aux populations sinistrées.

4.1.5. Cohésion sociale et solidarité territoriale

Le budget d'investissement est destiné essentiellement aux subventions allouées aux bailleurs sociaux pour des opérations de production (neuve et en acquisition amélioration) et de réhabilitation. Deux programmes précis sont fléchés :

- le programme d'aide à la pierre qui consiste à ventiler les crédits délégués de l'Etat auprès des bailleurs publics et privés ainsi que des propriétaires occupants modestes
- le Programme Local de l'Habitat (PLH) permettant la réalisation des opérations de logements sociaux par contractualisation avec les différents partenaires.

Les crédits alloués effectivement dépensés en 2021 ont représenté 8,2 millions d'euros. Au sein du parc public ce sont 1 190 logements locatifs sociaux qui ont été agréés, dont 716 logements subventionnés par la Métropole et 345 logements à destination des étudiants. La Métropole a validé 5 programmes de réhabilitation de 167 logements sociaux.

Les crédits alloués sur les aides à la pierre (crédits délégués de l'Etat) ont, eux, représenté 5,5 millions d'euros.

En complément de ces actions, la Maison de l'Habitant a poursuivi son travail de simplification du parcours des demandeurs de logements sociaux. Ses activités d'accueil, d'information et de conseil ont permises en 2021 :

- ▶ Près de 2 000 personnes reçues,
- ▶ 4 700 demandes de logement social enregistrées,

- ▶ Près de 14 000 courriers électroniques d'administrés reçus et traités,
- ▶ Une offre de service élargie avec la création d'un point d'information dédié aux jeunes, un Point conseil budget et point d'information sur la lutte contre les punaises de lit.

Pour le parc privé, dans le cadre des réhabilitations, ce sont 1 095 logements qui ont bénéficié de subventions, notamment dans le cadre du Programme d'Intérêt Général métropolitain (PIGm).

En 2021, 3,7 millions d'euros ont par ailleurs été dépensés en faveur des programmes PNRU, PNRQAD et NPNRU qui concernent les quartiers Centre-ville, L'Ariane, les Moulins et Bon Voyage aux fins de requalification et aménagements en lien avec des critères environnementaux. Ces investissements ont permis :

- la livraison de travaux sur les Moulins avec notamment la finition des aménagements des espaces publics autour de la résidence des 4 Vents ;
- sur le quartier de l'Ariane, l'accent a été mis sur l'achèvement de l'aménagement des espaces publics autour de la résidence AKOYA. De même, la poursuite de l'AMO urbaine pour la participation et la co-construction, de la mission de valorisation de la mémoire et de l'histoire du quartier, et l'accompagnement de la DUP ;
- sur le quartier des Liserons, les études techniques et les expertises nécessaires pour la conception des futurs aménagements dans le cadre de l'AMO urbaine se sont poursuivis ;
- Pour le PNRQAD Nice-centre, l'année 2021 a été marquée par l'achèvement des travaux de semi-piétonisation du mail Trachel et de la rue Reine Jeanne, l'aménagement de la placette Cognet. Enfin les démolitions cour Bensa ont été terminées, avec sécurisation des avoisinants, fermeture et sécurisation de l'emprise.

Le tableau ci-dessous résume, de manière détaillée, l'exécution 2021 des dépenses :

Projet/Opération	Code AP - Libellé	CA 2021 (en €)
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 - Agriculture et action développement économique du Haut-Pays	3 836 550,62
Financement du logement	0301 - Programme local de l'habitat	8 233 387,30
Renouvellement Urbain (Ariane, Liserons, Moulins, Centre-Ville)	0406 – Opérations ANRU Métropole	5 473 780,21
Total Budget Principal		17 543 718,13
Aides aux agriculteurs- Réparation des bâtiments et des infrastructures agricoles	0716 - Travaux de reconstruction des Vallées	499 853,00
Téléphonie satellite et réseaux résilient et innovation		33 777,98
Travaux dans les bâtiments des subdivisions		225 891,68
Travaux de voirie - Matériel technique		592 822,41
Travaux de voirie - Reconstruction des routes		90 712 787,93
Travaux d'urgence - achat de conteneurs et travaux de déchèteries		6 888,60
Travaux d'urgence - reconstruction réseaux eaux pluviales		9 604 467,70
Total Budget Annexe « Tempête Alex »		101 676 489,30
Total Cohésion sociale et solidarité territoriale		119 220 207,43

4.1.6. Les infrastructures

L'année 2021 a vu la poursuite des opérations de réaménagement de la sortie ouest de la voie Mathis à Nice avec le démarrage opérationnel de la phase 1 consistant à réaliser une voie nouvelle entre l'amorce de la sortie actuelle Grinda et la route de Grenoble. La réalisation de cet ouvrage permettra aux usagers se rendant sur l'autoroute A8 d'éviter quatre carrefours à feux (devant la gare de Saint-Augustin, Grinda/Grenoble, Grenoble/Paul Montel et Grenoble/Nicot de Villemain). Elle apportera un gain significatif en termes de circulation, en évitant notamment le carrefour Grinda/Grenoble et la traversée du tramway au niveau du boulevard Paul Montel.

Les travaux de mise aux normes et de mise en conformité du tunnel Liautaud à Nice se sont poursuivis. Pour le tunnel Cap Estel à Eze, l'opération se décompose en études et travaux de mise en sécurité du tunnel, comprenant :

- la création d'une galerie de sécurité,
- la mise en place d'une ventilation de désenfumage,
- la rénovation des équipements.

La Métropole a engagé des études pour le réaménagement et l'embellissement à Nice de la place Ile de Beauté ainsi que des rues avoisinantes (Cassini, Fodéré, Rusca, les tronçons sud de la rue Guisol et de la rue Arson). Dans le détail, les opérations d'infrastructures ont été les suivantes :

Projet/Opération	Code AP – Libellé	CA 2021 (en €)
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	435 349,74
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	755 871,08
Modernisation, outils numériques et informatiques, SIG et applications numériques	0712 et 0715 - Exploitation déplacements et foncier voirie	2 081 217,53
	1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée	12 562 127,95
Moyens logistiques des services de la Métropole	0107 - Outillage et matériel technique propreté	367 183,55
Moyens logistiques des services Métropolitain (bâtiments, véhicules, matériel)	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 634 974,55
	0901 - Plan de renouvellement du parc automobile	4 445 508,85
	1401 – Travaux de rénovation et de mises en conformité des bâtiments métropolitains	2 497 957,00
	1402 – Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	150 930,29
	1403 – Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à TVA	102 082,57

	1601 - Logistique récurrent - Gestion unifiée	989 319,51
Total Budget principal (« Autres opérations »)		26 022 522,62
Echangeur de la Baronne à La Gaude	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	105 113,54
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	5 127 196,86
Nice - Requalification du Boulevard Gambetta	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	46 253,84
Réfection des chaussées et aménagement localisés des voiries structurantes	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	6 459 333,05
Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	7 612 862,28
Sécurisation des tunnels	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	14 817 521,62
Sortie ouest de la voie Mathis (SOVM)	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	22 779 336,01
Total Budget principal (Grands Investissements sur la voirie principale et les espaces publics)		56 947 617,20
Intempéries sur voirie	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	3 864 670,00
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	3 908 331,28
Récurrent de voirie des communes	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	21 786 307,46
Réparation des ouvrages d'art	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	1 950 008,17
Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	72 227,98
Total Budget principal (« Opération récurrentes »)		31 581 544,89
Total Infrastructures		114 551 684,71

4.2. Les remboursements d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, s'est établi en 2021 à la somme de 97,7 millions d'euros.

Dans ces sommes, figurent les opérations suivantes :

- la comptabilisation d'un paiement différé d'un terrain à La Trinité pour un montant de 0,36 million d'euros sur le budget principal ;
- des remboursements de cautions à hauteur de 43 409 €.

4.3. Les autres dépenses d'investissement

4.3.1. Régularisation de subventions d'investissement

Deux subventions sont concernées, à savoir :

- un acompte de subvention de l'Etat d'un montant de 12 600 040 euros a été versé par l'Etat en novembre 2020 pour aider aux opérations de reconstruction des vallées sinistrées par suite de la Tempête Alex survenue les 2 et 3 octobre 2020.

Le budget annexe « Tempête ALEX » ayant été créé en 2021, cette subvention a été constatée en 2020 au budget principal puis, en 2021, une régularisation a été opérée en portant cette recette au budget annexe « Tempête ALEX » lequel doit retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cet évènement.

De ce fait, la recette figure en 2021 au budget annexe « Tempête ALEX » et la dépense au budget principal.

- Une subvention d'un montant de 5 651 000 euros émanant de la Région Sud PACA au titre de l'opération de relocalisation de la plateforme agroalimentaire (MIN d'Azur) a été constatée par erreur au budget principal en 2018. Aussi, cette recette a été constatée en 2021 au budget annexe des MIN d'Azur et la dépense au budget principal.

4.3.2. Les opérations sous mandat

Les opérations sous mandat, d'un montant total de 6,7 millions d'euros sur l'exercice 2021, correspondent à la réalisation, par la Métropole Nice Côte d'Azur, de divers travaux pour le compte de tiers. Elles concernent les opérations suivantes, apparaissant essentiellement au budget principal :

Libellé	Exécuté 2021 (en euros)
Aides à la pierre et Reconstitution d'avances d'aides à la pierre	3 328 400
Subventions dans les parcs privés	2 178 682
Ville de Nice- Aménagement Place P. Gautier et Cours Saleya	590 435
Ville de Nice- Aménagement de la Trame Verte	311 020
Commune de Saint Martin du Var Aménagement de giratoire	190 772
Commune de Saint Laurent du Var Aménagement de l'aire de stationnement du Jacquon	40 831
Commune de St Dalmas le Selvage - Protection en merlons	10 650
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	6 650 790

5. La situation des encours de financement au 31 décembre 2021

5.1 *Un encours bancaire maîtrisé et sécurisé*

Au 31 décembre 2021, les encours bancaires de la Métropole sont répartis de la façon suivante :

BUDGETS	ENCOURS 2021
Budget principal ²	652 844 621
Budget annexe des transports ^{2et3}	807 758 096
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif ⁴	23 019 955
Budget annexe « Tempête Alex »	62 000 000
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	3 900 000
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	5 140 000
TOTAL	1 554 662 672

Les encours sont donc en baisse de près de 110 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 où il s'établissait à 1 663 948 381 euros.

Il est à noter que les encours de la Métropole totalisent également des emprunts qui lui ont été transférés :

- par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre des transferts de compétences (soit une somme de 73,4 millions d'euros) ;
- Ainsi que par les communes membres et le SDEG au moment du transfert de la compétence « *Electricité et éclairage public* » (5,1 millions d'euros).

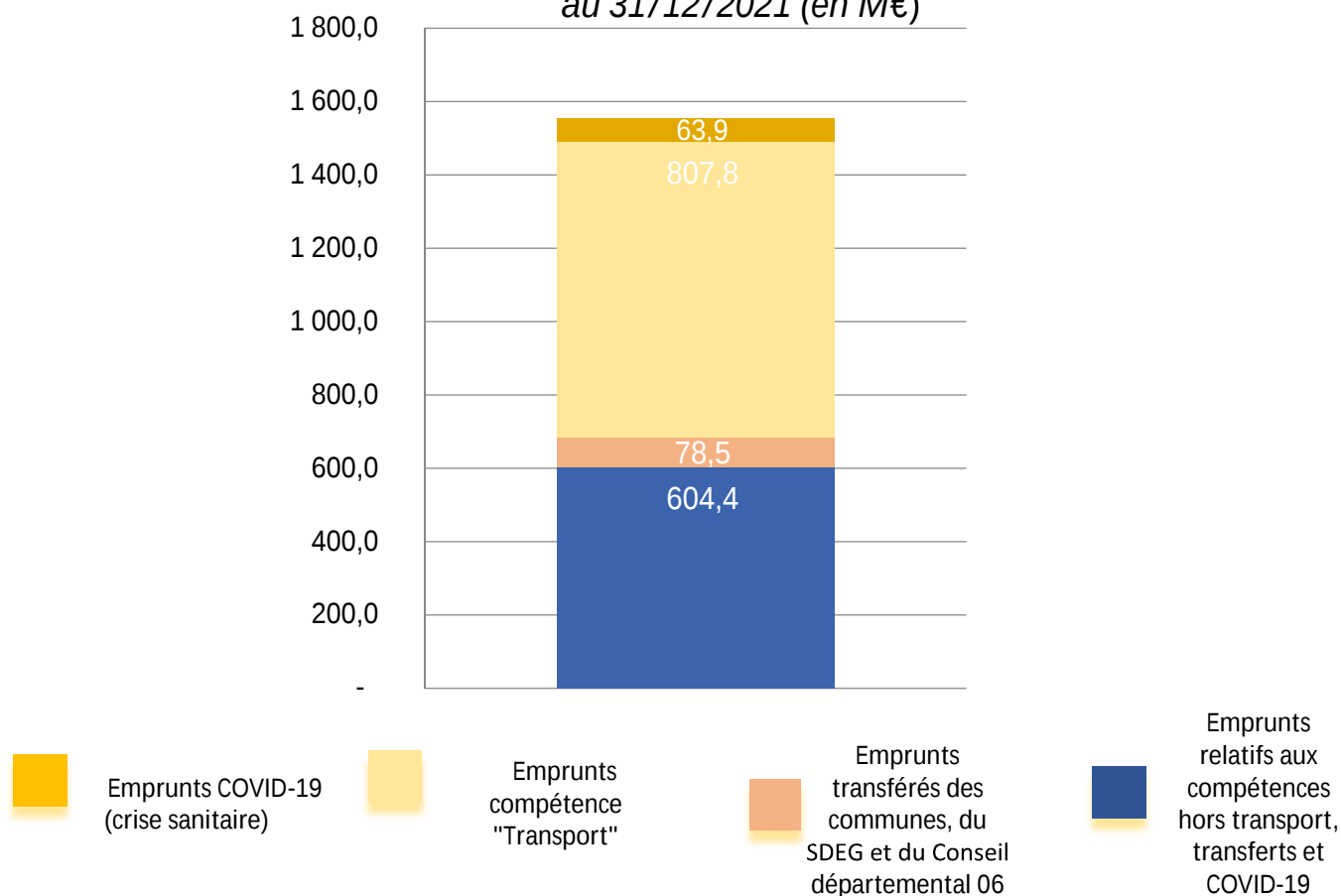
² Hors opération d'acquisition Hôtel de la Marine avec différé de paiement pour 2 800 000 €.

² Hors avance remboursable aux autorités organisatrices de la mobilité pour 22 565 761 €.

³ Transfert à la Régie Ligne d'Azur de 211 M€ d'encours d'emprunt au 30/12/2021 relatif au matériel roulant.

⁴ Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif clôturé au 31/12/2021

*Répartition de l'encours bancaire par
origine
au 31/12/2021 (en M€)*



L'encours des emprunts métropolitains est par ailleurs entièrement sécurisé puisque 99,5 % des contrats obtiennent la note de 1A soit la meilleure note possible dans la "Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2021, la structure des emprunts métropolitains se répartit par type de taux comme suit :

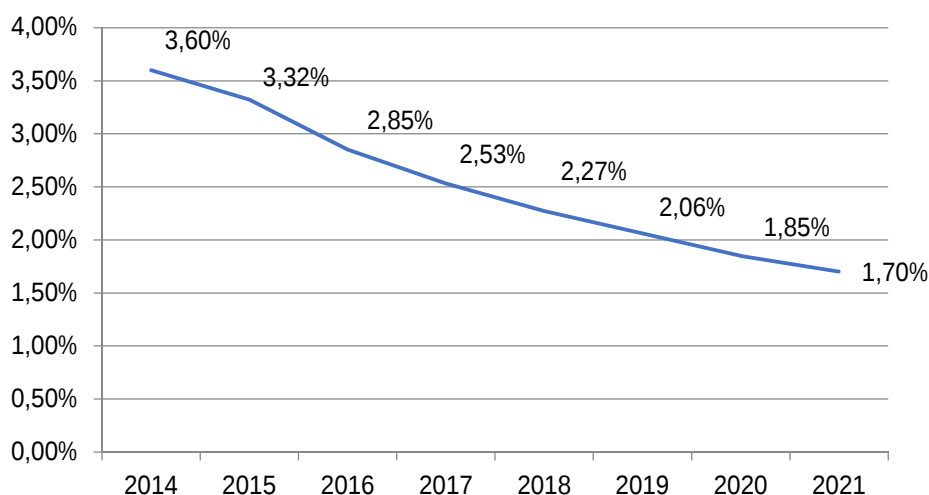
- 61 % en taux fixe ;
- 39 % en taux variable pour permettre une politique active de gestion des emprunts. Parmi ces prêts à taux variable, 64 % est indexé sur EURIBOR³ et 36 % est indexé sur du livret A. Ce sont des index présentant des taux de risque d'exposition très faible.

5.2. Un taux moyen en baisse pour la septième année consécutive

Grâce à sa politique de gestion active des emprunts, la Métropole a, de nouveau, diminué le taux moyen de son encours en 2021 tout en augmentant la part d'encours en taux fixe, compte tenu des taux historiquement bas et des perspectives :

³ Taux moyen pratiqué par un panel de grandes banques européennes pour se prêter entre elles en euros.

Evolution du taux moyen de l'encours de la Métropole



En 2021, les intérêts d'emprunts se sont élevés à 29,8 millions d'euros, tandis que le remboursement du capital a atteint 97,3 millions d'euros⁴, soit une annuité totale de 127,1 millions d'euros répartie selon le tableau suivant :

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2021 (en euros)
Budget principal	54 038 174	13 616 152	67 654 326
Budget annexe des Transports	41 525 748	15 157 512	56 683 260
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	1 718 857	948 017	2 666 874
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	-	1 570	1 570
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	-	2 000	2 000
Budget annexe « Tempête Alex »		69 000	69 000
TOTAL BUDGETS	97 282 779	29 794 251	127 077 030

La durée de vie résiduelle moyenne est de 19 ans et 9 mois (durée moyenne résiduelle restante avant l'extinction totale des emprunts).

⁴ Hors différé de paiement de 0,36 million d'euros pour paiement différé de terrain La Trinité

5.3. Des emprunts nouveaux à des conditions très attractives entièrement mobilisés en taux fixe

Par budget, le détail des emprunts nouveaux se répartit comme suit :

Budgets	Réalisé 2021 (en euros)
Budget principal	73 400 000
Budget annexe des transports	53 000 000
Budget annexe « Tempête Alex »	62 000 000
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	5 140 000
Budget annexe de la Régie des MIN d'azur	3 900 000
Total Général	197 440 000

Les caractéristiques des emprunts bancaires mobilisés en 2021 sont les suivantes :

Organisme prêteur	Durée (en années)	Conditions	Montant emprunté (en euros)
La Banque Postale	25	Taux fixe 0,99 % annuel	10 000 000
Arkéa Banque	25	Taux fixe 1,08 % annuel	10 000 000
Société Générale	20	Taux fixe 1,02% annuel	10 000 000
CECAZ/Crédit Foncier	30	Taux fixe 1,11 % annuel	25 300 000
Crédit Agricole PCA	15	Taux fixe 0,94 % annuel	8 100 000
Société Générale	20	Taux fixe 0,86 % annuel	10 000 000
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL			73 400 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 1,12 % annuel	4 400 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 1,12 % semestriel	10 000 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 1,10 % annuel	10 000 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 1,09 % annuel	7 800 000
Crédit Agricole PCA	30	Taux fixe 1,18 % annuel	20 800 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS			53 000 000
Crédit Agricole PCA	30	Taux fixe 1,08 % annuel	11 000 000
CECAZ/Crédit Foncier	30	Taux fixe 1,11 % annuel	11 000 000
La Banque Postale	25	Taux fixe 1,06% annuel	10 000 000
CECAZ/Crédit Foncier	30	Taux fixe 1,03 % annuel	20 000 000
Crédit Agricole PCA	15	Taux fixe 0,94 % annuel	10 000 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE « TEMPETE ALEX »			62 000 000
Société Générale	15	Taux fixe 0,87 % annuel	5 140 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE REGIE POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS et ASSIMILES			5 140 000
Crédit Agricole PCA	2	Taux fixe 0,30 % annuel	1 400 000
Crédit Agricole PCA	15	Taux fixe 0,94 % annuel	2 500 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE REGIE DES MIN D'AZUR			3 900 000
TOTAL GENERAL			197 440 000

5.4. *La gestion active des emprunts*

Afin de se prémunir d'une hausse éventuelle des taux dans un contexte de marché très incertain, une action de passage à taux fixe d'une partie de l'encours indexé sur taux révisables Euribor et Livret A, a été entreprise lors du dernier trimestre 2021 sur les volumes et conditions suivantes :

- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers taux fixe : volume de 100 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe entre 0,92 % et 0,98 % selon une durée partielle,
- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers Euribor avec un taux plafond : volume de 37 millions d'euros. Conditions financières : taux plafond (cap) à 1,5 % sur euribor jusqu'en 2027,
- Sécurisation encours indexé sur Livret A vers taux fixe : volume de 12 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe à 1,23 % sur durée résiduelle de 19 ans,

Ces actions, à savoir, d'une part la gestion active de l'encours des emprunts et d'autre part la mobilisation de 100 % des besoins de financement 2021 en taux fixe, ont permis de porter la part des emprunts bancaires à taux fixe ou taux plafonné de 53 % fin 2020 à 61 % fin 2021.

Annexe 1 – Bilan de la gestion pluriannuelle des autorisations de programme (A.P.)

Conformément au règlement financier en vigueur, le Compte administratif est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de programme (A.P.). Pour rappel, les Autorisations de programmes correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel.

➤ Le stock d'autorisation de programme (A.P.)

Au 31 décembre 2021, le montant voté des A.P. s'élevait à la somme de 4,5 milliards d'euros pour l'ensemble des différents budgets métropolitains, soit une hausse qui s'explique essentiellement:

- par les différents ajustements intervenus en 2021 à hauteur de 1 milliard d'euros sur les différents budgets pour couvrir les crédits de paiement jusqu'à la fin de la mandature ;
- par la création de l'AP n°0716 « Travaux de reconstruction des vallées » au budget annexe « Tempête Alex » de 889 millions d'euros.

Compte tenu de la réalisation sur l'exercice à hauteur de 383 millions d'euros et le montant des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 2,31 milliards d'euros.

Ce stock d'A.P. est synthétisé par le tableau suivant par politiques publiques :

Politique Publique	Stock d'A.P. au 31/12/2021 (en €)
Bâtiments métropolitains	23 326 114
Développement Economique, Numérique et Enseignement supérieur	99 581 323
Gestion unifiée, Parc automobile	30 865 060
Logement et Renouvellement Urbain	79 602 039
Mobilité Durable	16 939 739
Solidarité Métropolitaine	789 162 566
Transition écologique et développement durable	251 411 328
Transport et Mobilité	649 360 996
Voirie métropolitaine	370 285 961
Total général	2 310 535 126

➤ Le ratio de couverture des A.P. non mandatés

Le reste à mandater en Autorisations de programme, rapporté aux crédits de paiement mandaté durant l'exercice 2021, mesure le ratio de couverture des A.P. Il correspond au nombre d'années nécessaire à l'épuration du stock d'A.P non mandaté. Au terme de l'exercice 2021, le ratio s'établit à 6,08 années contre 2,96 années en 2020.

Annexe 2 – Les flux internes

Pour simplifier la lecture du rapport du Compte administratif, la présentation neutralise les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant total de 135,4 millions d'euros. Ils sont constitués :

- des subventions versées par le budget principal au budget annexe des transports et au budget annexe « Tempête Alex » pour un montant global de 126,4 millions d'euros ;
- des remboursements de charges d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 7,3 millions d'euros ;
- du remboursement des charges indirectes liées aux activités portuaires entre le budget de la Régie d'exploitation des ports d'Azur et le budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire, pour 1,7 million d'euros.

Le tableau ci-après détaille la ventilation de ces sommes selon les budgets métropolitains concernés :

Budget	Flux	Dépenses			Recettes	
		Charges de fonctionnement	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Remboursement de frais	Subventions et participations
<i>Budget principal</i>	Subventions d'équilibre aux budgets annexes	-	-	126 445 537	-	-
	Participation des budgets annexes	-	-	-	7 313 570	-
<i>Budget annexe des transports</i>	Participation aux charges générales	427 346	700 750	-	-	-
	Subvention d'équilibre	-	-	-	-	123 120 000
<i>Budget annexe Alex</i>	Subvention d'équilibre	-	-	-	-	3 325 537
<i>Budget annexe de la gestion des déchets</i>	Participation aux charges générales	1 406 000	2 294 000	-	-	-
<i>Budget annexe des MIN d'Azur</i>	Participation aux charges générales	54 945	90 096	-	-	-
<i>Budget annexe assainissement</i>	Participation aux charges générales	797 805	1 308 219	-	-	-
<i>Budget annexe missions d'autorité portuaire</i>	Participation aux charges générales	88 799	145 610	-	-	-
	Remboursement de charges indirectes activités portuaires	-	-	-	1 702 929	-
<i>Budget annexe exploitation des ports</i>	Participation aux charges générales	425 732	1 277 197	-	-	-
Total général		3 200 627	5 815 872	126 445 537	9 016 499	126 445 537
		135 462 036			135 462 036	

Annexe 3 – Présentation consolidée 2021 des budgets métropolitains (en euros)

SECTION	BUDGETS	RECETTES RELLES	RECETTES D'ORDRE	Excédent antérieur reporté (002)	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Report de fonctionnement
Fonctionnement	Budget Principal	585 642 236	7 717 340	80 723 122	530 408 903	62 129 227	-
	BA Assainissement collectif et non collectif	59 502 627	1 115 663	22 963 807	40 830 660	17 946 983	-
	BA Transports	255 779 330	5 641 339	3 280 267	220 525 817	44 167 934	-
	BA Nice-Méridia	-	-	1 714 316	-	-	-
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	6 305 051	9 870	1 777 865	4 340 538	255 865	-
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 305 334	50 591	1 544 112	4 064 668	186 010	-
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	105 618 963	4 285	4 676 495	103 543 554	1 276 693	-
	BA Régie du C.F.A	6 075 028	33 816	1 530 661	5 363 124	68 415	-
	BA Régie des missions d'autorité portuaire	1 717 001	-	-	1 502 373	-	-
	BA « Tempête Alex »	3 423 552	-	-	3 354 503	-	-
Total Fonctionnement		1 028 369 143	14 572 903	118 210 644	913 934 139	126 031 128	-
SECTION	BUDGETS	RECETTES RELLES	RECETTES D'ORDRE	Report d'investissement	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Solde d'investissement reporté (001)
Investissement	Budget Principal	173 411 545	71 268 271	-	242 693 899	16 856 384	22 204 863
	BA Assainissement collectif et non collectif	14 826 011	18 141 920	-	31 965 274	1 310 600	9 969 285
	BA Transports	79 142 577	46 360 438	-	104 353 757	7 833 842	9 026 533
	BA Nice-Méridia	-	-	-	-	-	1 714 314
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	148 718	255 865	-	121 077	9 870	148 718
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	11 681 892	186 010	3 481 203	15 562 624	50 591	-
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	8 928 959	3 271 109	-	10 721 240	1 998 700	3 164 987
	BA Régie du C.F.A	96 279	68 415	-	575 198	33 816	68 599
	BA Régie des missions d'autorité portuaire	-	-	-	-	-	-
	BA « Tempête Alex »	103 669 349	-	-	101 676 499	-	-
Total Investissement		391 905 929	139 552 028	3 481 203	507 669 558	28 093 803	46 297 298
TOTAL GENERAL		1 420 275 072	154 124 931	121 691 847	1 421 603 697	154 124 931	46 297 298

Annexe 4 – Glossaire des sigles utilisés

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPIC	Etablissement public industriel et commercial

FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfetures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC OPAH	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSA	Revenu de solidarité active
SCOT	Schéma de cohérence territoriale

SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique